

**VILLE D'ANTONY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**5 FEVRIER 2015**

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire d'Antony.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Mme Benoit.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme AGUILAR                      à M. COLIN

**M. le Maire** : Avant de commencer l'ordre du jour, je vous propose, mes cher collègues, d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats des 8 et 9 janvier, à celle des 9 soldats français tués lors de l'accident d'avion d'Espagne, le 26 janvier, ainsi qu'en la mémoire de M. Charles Coffin, ancien conseiller municipal, qui nous a quittés le 19 janvier.

Charles Coffin a été conseiller municipal pendant deux mandats, de 1989 à 2001. Il a présidé la séance inaugurale lors de son second mandat en 1995 en tant que doyen d'âge ; il a été en charge pendant son second mandat de l'hygiène et de la sécurité des bâtiments.

(Une minute de silence est respectée)

**M. le Maire** : Je salue le public et également les internautes qui nous suivent ce soir puisque comme vous le savez, nos séances sont désormais retransmises sur le site de la ville. Je passe immédiatement la parole à une Délégation de l'Ecole Anatole France qui souhaite intervenir.

**Mme la Représentante de l'Ecole Anatole France** : Monsieur le Maire, bonjour. Tout d'abord je tiens à remercier M. le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux ici présents de nous donner l'opportunité de nous exprimer par ces quelques mots, de façon un peu impromptue, je l'avoue. Nous sommes présents aujourd'hui pour vous exprimer notre profonde inquiétude depuis que nous avons appris la sortie de notre groupe scolaire Anatole France, mais aussi des groupes scolaires du Noyer Doré et de Pajeaud, du Réseau d'Education Prioritaire à la rentrée de septembre 2015. Suite à cette décision de redécoupage de la carte d'éducation prioritaire, vous-mêmes avez déjà pris un vœu en décembre 2014 pour vous prononcer contre cette décision et affirmer la nécessité que l'ensemble de ces écoles reste en éducation prioritaire.

L'Inspection Académique a répondu en maintenant les moyens qui sont aujourd'hui octroyés pendant trois ans. Ceci étant, nous parents, enseignants mais aussi les enfants, considérons que ce n'est pas une réponse satisfaisante tout simplement parce qu'au jour d'aujourd'hui, rien ne nous assure que dans trois ans nous aurons encore les moyens qui seront attribués alors que nos écoles continueront de rencontrer des difficultés liées aux caractéristiques économiques et sociales de leurs groupes scolaires. Vous connaissez tous un peu la situation de nos écoles, je vais vous citer simplement quelques chiffres pour ceux qui ne les ont pas, qui sont d'ailleurs dans le document que nous vous avons transmis, c'est le courrier adressé à Mme la Ministre et qui est parvenu à M. le Maire et à M. Le Bourhis : je rappelle que pour Anatole France, 70%

des familles se situent en-dessous du seuil de pauvreté, 89% des familles dont l'enfant est scolarisé à Anatole France habitent dans le périmètre de la zone urbaine sensible du Grand Ensemble, et en élémentaire pas moins de 18,5% des élèves sont signalés en cellule de veille comportementale. Ce n'est qu'une partie des chiffres qui sont aujourd'hui présentés à Mme la Ministre de l'Education Nationale dans le courrier que nous lui avons fait.

Pourquoi avons-nous fait un courrier ? Ce courrier est valable pour notre école mais il est valable pour d'autres : Aujourd'hui il y a des écoles élémentaires à Dijon et Toulouse qui ont pu bénéficier du label REP, indépendamment du collège. C'est pourquoi nous demandons à Mme la Ministre de l'Education Nationale d'étudier la situation de nos écoles élémentaires au même titre que les autres écoles, au titre de l'égalité de traitement, et nous demandons que notre cas puisse être étudié pour obtenir d'être dans le REP indépendamment du collège. Si cela a été fait ailleurs, cela peut être fait aussi ici.

C'est pour cela qu'aujourd'hui on s'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux, on est dans une période où le vivre ensemble a toute sa signification et nous devons aujourd'hui mener ce combat ensemble quelle que soit notre couleur politique pour l'avenir de notre ville et l'avenir de nos enfants. Donc on a besoin de vous pour aller jusqu'au Ministère de l'Education Nationale et pour que Mme la Ministre entende notre demande et étudie la situation de nos écoles pour pouvoir labelliser nos écoles en REP et maintenir les moyens qui nous sont nécessaires pour permettre aux équipes enseignantes de faire un travail de qualité auprès de nos enfants. Il est déjà extrêmement difficile dans nos quartiers de travailler dans des classes qui sont à 22 ou 24 élèves, ce serait extrêmement compliqué de pouvoir travailler avec 30 élèves et obtenir les mêmes résultats.

Donc pour information nous avons créé une page Facebook, « Anatolenrep », où vous pouvez suivre nos péripéties et vous pouvez cliquer aussi sur « J'aime » pour nous soutenir et transmettre à l'ensemble de vos réseaux. Nous comptons sur vous pour que Députés et Sénateurs s'emparent du dossier et pour que notre ville soit étudiée dans son ensemble dans nos quartiers et en conformité avec la politique de la ville qui est menée depuis des années par l'ensemble des membres ici présents. Je vous remercie.

**M. le Maire** : M. Le Bourhis va vous répondre.

**M. LE BOURHIS** : Effectivement nous nous connaissons bien et nous savons bien quelle est la situation d'Anatole France en particulier. Nous avons eu l'occasion de nous voir récemment lors du Conseil d'Ecole et M. Aït-Ouaraz et moi-même sommes assez longuement intervenus avec M. Autié, inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'Antony, pour répondre aux questions précises que vous vous posiez.

Ce soir j'ai envie de faire un résumé des choses telles qu'elles se sont passées afin que, puisque le conseil municipal est filmé et retransmis, les habitants d'Antony aussi puissent être informés et qu'il y ait un point fait sur cette situation.

C'est un sujet qui a beaucoup mobilisé M. le Maire et les élus concernés. Dès que nous avons connu ce projet de sortie du Réseau d'Education Prioritaire du Collège Anne Frank et des écoles qui y sont rattachées, des contacts ont immédiatement été pris avec la Direction Académique et l'Inspection de l'Education Nationale. Après un premier courrier à M. Wuillamier, Directeur Académique, M. le Maire a écrit à Mme la Ministre de l'Education Nationale le 15 décembre 2014. Dans ce courrier était joint le vœu adopté par le Conseil Municipal du 11 décembre ainsi que la lettre envoyée précédemment à M. l'Inspecteur Académique. En effet tous les acteurs investis dans le quartier du Noyer Doré, le quartier Anatole

France et l'ensemble du réseau le savent, notre volonté est de voir poursuivie une action déterminée, pragmatique, sur ce secteur de la ville, en y consacrant les moyens nécessaires. Les courriers de M. le Maire insistaient sur différents points et on a vu qu'ils étaient largement repris, mot pour mot, dans votre propre courrier adressé à la Ministre de l'Education Nationale.

Il est essentiel de rappeler que si le Collège Anne Frank a pu connaître une évolution favorable, c'est précisément parce que l'Etat, le Conseil Général et la ville d'Antony, se sont accordés il y a quelques années de cela sur la nécessité de mener une politique de sectorisation volontariste qui a consisté à répartir la population scolaire du sud de la ville sur trois collèges, dont deux situés à plus de 35 minutes à pied, plutôt que de les rassembler au sein d'un même établissement de secteur. Et on l'a vu, cette politique a montré des résultats dont ont bénéficié les élèves.

Deuxième point abordé par M. le Maire dans son courrier : c'est bien parce que le quartier dans son ensemble continue de révéler des signes de précarité et de fragilité extrêmement préoccupants que l'Etat a décidé de le maintenir dans le périmètre, pourtant fortement réduit au plan national, de la géographie prioritaire et de poursuivre son accompagnement dans le cadre d'un nouveau contrat ville.

Troisième point : En effet nous constatons -et vous le rappelez dans votre intervention- que 70% des familles de l'école Anatole France se situent en-deçà du seuil de pauvreté et que 59 enfants du groupe scolaire sont suivis en cellule de veille. Les chiffres du RASED parlent d'eux-mêmes et de fait, tout ceci se traduit auprès des établissements qui accueillent ces élèves, à telle enseigne que le collège Henri-Georges Adam s'est vu attribué cette année par le Conseil Général des Hauts de Seine une dotation de fonctionnement correspondant à une population dont plus de 50% des élèves sont issus d'un milieu social défavorisé.

Tous ces points, nous les retrouvons dans votre courrier à Madame la Ministre de l'Education Nationale. Pour notre part nous pensons également qu'il serait particulièrement incohérent de voir ce quartier, que pourtant l'Etat maintient dans le périmètre de la géographie prioritaire et qui fait l'objet d'un nouveau contrat de ville pour une période de six ans, perdre contre toute logique des moyens renforcés et tellement indispensables pour permettre la réussite scolaire et sociale des jeunes de ce quartier.

En réalité, cette mesure s'explique essentiellement par l'effet mécanique de la sortie du Réseau d'Education Prioritaire du collège Anne Frank où l'on ne retrouve plus les critères reconnus pour être maintenus en REP.

Suite à ces démarches et courriers, le Directeur Académique a transmis à Monsieur le Maire, le 18 décembre, le cadre d'accompagnement concernant les priorités éducatives pour le collège Anne Frank et les écoles du réseau. Il est indiqué :

« La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts de Seine s'engage ... » Cela, c'est quelque chose d'important parce que précédemment c'était un engagement que nous avons essayé d'avoir et qui n'avait pas été obtenu, je poursuis :

- « ... Pour les écoles maternelles et élémentaires Anatole France et du Noyer Doré à examiner les ouvertures et fermetures de classes dans les mêmes conditions que pour les écoles classées en Réseau d'Education Prioritaire. Il en sera de même pour le régime de décharge des directions.

- Pour les écoles maternelles Pajeaud et Val de Bièvre, et l'élémentaire Adolphe Pajeaud, à assurer un retour progressif aux conditions d'encadrement départementales hors éducation prioritaire. Pour ces écoles, le régime de décharge de direction des écoles n'étant pas classées en éducation prioritaire sera appliqué.

- A maintenir le dispositif de scolarisation des moins de 3 ans à l'école du Noyer Doré.
- Enfin, pour le collège Anne Frank, à maintenir une priorité pour l'attribution de moyens de l'accompagnement éducatif, même hors classement en REP, ainsi que pour les moyens d'encadrement de la vie scolaire.
- A veiller dans le cadre d'une politique départementale d'allocation progressive des moyens, en fonction de la situation sociale de chaque établissement, à l'attribution d'une dotation générale horaire en lien direct avec la situation sociale objective du collège.

Ce cadre d'accompagnement prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une période de trois années et fera l'objet d'un bilan au cours de l'année 2017-2018, pour convenir des modalités de sa reconduite. »

On peut remarquer que ces mesures sont des engagements écrits et concrets, je le signalais déjà tout à l'heure ; elles correspondent dans les grandes lignes au vœu voté par le conseil municipal le 11 décembre 2014, on peut cependant regretter que les écoles Pajeaud et Val de Bièvre ne conservent pas de moyens particuliers, même si le Directeur Académique parle d'un « retour progressif aux normes des écoles du département ».

A noter que ce cadre d'accompagnement précise que les engagements sont pris sur la durée. Ceci est un point important, et pour notre part nous veillerons à maintenir une cohérence entre les mesures prises par l'Education Nationale en 2017 et les dispositifs du Contrat Ville qui seront signés en 2015 et conclus pour six ans.

Un petit point supplémentaire peut-être : Concernant l'exemple des écoles élémentaires qui seraient restées en REP et donc dissociées de la situation du collège. C'était le sens du vœu que nous avons formulé en décembre pour sortir du cadre rigide qui nous était imposé

précédemment. Les informations que j'ai eues font état que dans un des réseaux, le collège a disparu. En fait, il aurait été détruit et donc les élèves seraient rattachés administrativement à d'autres établissements, mais il manquait le collège. Donc ces écoles élémentaires et maternelles ont été maintenues dans un Réseau d'Education Prioritaire alors qu'il n'y a pas physiquement de collège de rattachement.

**Mme CHARRIER** : Monsieur le Maire, chers collègues, lors du dernier conseil municipal, face à la suppression du REP d'Anne Frank et des écoles attenantes, nous avons voté un vœu. Ce vœu, j'allais dire, visait le moindre mal, c'est-à-dire visait à maintenir les moyens qui sont en place et surtout à ce que ces moyens ne s'en aillent pas, et on avait vraiment pensé aux écoles et principalement aux écoles dont nous avons la responsabilité en partie. Simplement ce vœu qui a été voté a débouché sur des résultats, des moyens ont été accordés, M. Le Bourhis en parlait amplement, il a donné tous les détails, il a rappelé tous les éléments, je ne reviendrai pas là-dessus. Je reviendrai simplement sur le fait que ces moyens semblent des moyens transitoires et que ces moyens génèrent une espèce de crainte et d'instabilité et il y a le risque qu'ils n'aient pas la portée qu'ils auraient eue s'il y avait un statut qui soit un statut je dirais définitif, -évidemment rien n'est définitif dans ce bas monde-, mais un statut qui soit vraiment un statut de REP ou de ZEP. Le statut de REP, je pense qu'il est difficile de l'obtenir parce qu'en effet il n'y a plus de réseau, puisque le collège Anne Frank ayant bien réussi, ce qui est un bien, n'étant pas ghettoïsé, c'est un bien aussi bien sûr, n'entre plus dans les critères de choix de REP. Par contre nos écoles, elles, et ça vient d'être très bien démontré par les parents d'élèves, demeurent dans ces zones là et il faut absolument que le statut soit renouvelé.

Donc ce que notre groupe souhaiterait, c'est que vous proposiez un vœu. La dernière fois notre vœu était fort parce que nous étions pour ainsi dire

tous unis, là ce serait bien qu'il y ait un vœu unanime qui demande le statut de ZEP, -pas REP parce que REP veut dire « réseau » et comme il n'y a plus de réseau... ou alors un statut de REP mais sans collèges- pour avoir le maintien et la stabilité des moyens pour une durée suffisante pour que tout le monde retrouve la sérénité nécessaire à ce travail. Merci.

**Mme DELPECH :** Je voulais vous dire que pour le groupe Antony à Gauche, nous ne sommes pas du tout satisfaits par cette situation ; nous maintenons notre demande que le collège Anne Frank et les écoles associées restent dans le Réseau d'Education Prioritaire, les moyens accordés à l'éducation prioritaire au niveau national n'ont pas changé, par contre les départements d'outre-mer ont été rajoutés, ce qui fait que forcément il y a des collèges qui ont sauté en France et en particulier le collège Anne Frank et le réseau des écoles associées. Donc nous continuons à demander que ce collège reste dans l'éducation prioritaire tout simplement parce qu'effectivement les moyens qui ont été accordés jusqu'à présent ont permis la réussite de ce collège. Si ces moyens diminuent, forcément le collège ne va pas avoir des résultats aussi positifs qu'actuellement.

**Mme HAGEL :** Une chose est sûre, c'est que si nous demandons peu, nous aurons encore moins. Je pense qu'il faut demander le maximum, le maximum on sait ce que c'est, c'est au moins revenir à la situation antérieure. Et je crois que peut-être, si nous étions tous unis sur ce mot d'ordre là, peut-être que nous aurions plus d'oreille à l'extérieur.

**M. FEUILLADE :** Pour aller dans le sens de Mme Hagel, je crois qu'effectivement il faut se battre sur la situation qui prévalait antérieurement, revenir à la situation qui a apporté des solutions et j'irais même un peu plus loin, alors vous allez me dire que je suis toujours extrémiste, oui mais tant pis : on évoque la situation d'Henri-Georges Adam, on parle de ce collège, comme M. Le Bourhis l'a dit, mais moi je

vais plus loin : il faut revenir à la situation précédente avec Anne Frank et il faut intégrer dans le REP le collège Henri-Georges Adam. Il faut impérativement redonner des moyens aux écoles. On le dit tous les jours, j'entendais aujourd'hui le Président de la République qui disait que c'est par là que ça commence, c'est par là qu'il faut mettre les moyens à l'école, eh bien je crois qu'il faut revenir en effet à la situation antérieure et développer les moyens plutôt que les réduire. Les économies, ce n'est pas sur l'Education Nationale qu'on doit les faire.

**M. le Maire :** Le 11 décembre dernier, nous avons voté un vœu qui demandait, article 1 : Le maintien des écoles Anatole France, du Noyer Doré, Adolphe Pajeaud et Val de Bièvre, dans le réseau de réussite scolaire. Nous l'avons demandé. Nous avons demandé aussi que le Collège Anne Frank conserve les conditions de vie scolaire et d'encadrement éducatif permettant de conforter les résultats obtenus au cours des dernières années. Nous l'avons demandé. Ce que vous souhaitez, c'est qu'on reprenne ce même vœu ?

**M. FEUILLADE :** Non.

**M. le Maire :** On a déjà voté là-dessus. Alors effectivement il y a eu 4 abstentions. Malheureusement je ne sais plus qui s'est abstenu mais je crois bien que c'est vous M. Feuillade, et maintenant vous êtes prêt à adopter un vœu que vous avez refusé la dernière fois ?

**M. FEUILLADE :** Non.

**M. le Maire :** Alors que voulez-vous dire ?

**M. FEUILLADE :** J'ai dit qu'il fallait non seulement revenir à la situation qui prévalait antérieurement aux décisions gouvernementales mais aussi élargir au collège Henri-Georges Adam, donc c'est aller plus loin que ce qui prévalait antérieurement.

**M. le Maire :** Mais ce n'est pas ce que demandent nos amis de l'école Anatole France.

**M. FEUILLADE** : C'est ce que je vous demande.

**Mme HAGEL** : Ils ne seraient pas du tout opposés à cette demande là, ça ne peut que favoriser l'avenir des enfants.

**Mme DELPECH** : Nous avons assisté à une assemblée avec des enseignants et des parents d'élèves du Collège Anne Frank et des autres écoles, ils étaient tous d'accord pour que tout ce réseau reste ensemble, pour que ce groupe reste ensemble.

**M. le Maire** : Oui mais malheureusement vous avez vu ce que le Gouvernement a répondu, il a répondu : Je veux bien vous laisser l'essentiel des moyens que vous aviez auparavant mais il n'est pas question que sur le plan formel les écoles reviennent dans le réseau prioritaire.

**Mme DELPECH** : Nous, nous sommes contre l'austérité pour l'éducation comme vient de le dire M. Feuillade.

**M. le Maire** : C'est bien mais nous n'avons pas les mêmes valeurs.

**Mme HAGEL** : C'est bien dommage pour les enfants !

**M. le Maire** : Donc ce que je peux vous proposer, c'est de revoter le même vœu que la dernière fois. On va insister auprès de la Ministre pour qu'elle nous donne ce que vous demandez et je répéterai ce qu'a dit M. Le Bourhis : nous avons obtenu pratiquement tout, à part le label Réseau, nous avons tout obtenu : Il faut en avoir conscience, on a eu satisfaction sur tout ce qu'on demandait pour l'école Anatole France et pour le Noyer Doré comme pour le collège. Alors je veux bien revoter le vœu mais cela n'apportera pas grand-chose de plus.

**Mme DELPECH** : Nous avons eu une information complémentaire de la part du Syndicat d'enseignants, il semblerait que la dotation horaire prévue pour la rentrée 2015 pour le collège Anne Frank ne soit pas la même que l'année dernière. Donc c'est à regarder de près et ça se pourrait que les moyens ne soient pas maintenus.

**M. le Maire** : En tout cas nous avons déjà voté un vœu pour que les moyens soient maintenus, on verra ce que le Gouvernement répondra.

Donc je vous propose que nous revotons le vœu du 11 décembre ; si vous pensez que ce n'est pas suffisant, on en votera deux, et puis je pense que fin mars on revotera un troisième vœu dans les mêmes termes jusqu'à ce que ... C'est la tactique de Jéricho, les trompettes de Jéricho, peut-être qu'à la fin ça finira par s'effondrer.

**M. MEUNIER** : Monsieur le Maire, si vous souhaitez faire remonter un vœu, êtes-vous prêt à inclure dans le vœu le fait de maintenir le collège Anne Frank dans le Réseau Educatif Prioritaire et d'y inclure le collège Henri-Georges Adam comme le propose M. Feuillade ?

**M. le Maire** : Non, ce ne serait pas raisonnable, il n'y était pas précédemment, je ne vois pas de raison pour qu'il rentre maintenant alors que la moitié des collèges qui s'y trouvaient en sortent, ce n'est pas sérieux !

**M. MEUNIER** : C'est sûr qu'à force de demander le minima on obtient le minima.

**M. LE BOURHIS** : Ce que je souhaiterais, c'est qu'on essaie d'avoir un vœu réaliste, parce que M. Feuillade, c'est vrai qu'il y aurait des choses à faire pour le collège Henri-Georges Adam aussi mais si l'on veut parler d'un réseau et être pris au sérieux, il faut savoir ce qu'est un réseau, donc il faut reprendre les écoles élémentaires qui alimentent le collège Henri-Georges Adam, et il faut demander non pas seulement le maintien d'un réseau mais de deux réseaux avec les écoles élémentaires. Aujourd'hui cela ne me paraît pas du tout raisonnable et si on formulait un vœu dans ce sens-là, je pense qu'on ne serait pas pris au sérieux. C'est pour cela que renouveler le vœu du mois de décembre, je pense que ça peut être une bonne idée pour dire qu'effectivement il faudrait avoir davantage et améliorer les mesures obtenues pour les écoles du quartier.

Parce qu'il y a quand même des mesures concrètes qui sont obtenues sur le Noyer Doré, sur Anatole France. C'est ce que nous demandions d'ailleurs. Actuellement, dans les mesures prises pour Pajeaud et Val de Bièvre, il est prévu qu'il y ait un retour progressif aux conditions des écoles du département ; ce retour se fera progressivement, mais pour ces écoles, c'est une vraie sortie du réseau de réussite scolaire, contrairement aux écoles du Quartier du Noyer Doré, Anatole France et Noyer Doré. Il y a une certaine cohérence au niveau des décisions de l'Education Nationale, par rapport aux décisions du Gouvernement, car ces écoles-là restent dans la géographie prioritaire et font l'objet d'un contrat Ville ; c'est pour cela que je disais en conclusion de mon intervention tout à l'heure que les conditions qui sont maintenues sur Anatole France et Noyer Doré, bien sûr ne sont pas assorties du label REP, ce qui est regrettable, mais sont assorties d'un engagement écrit qui a été obtenu de la Direction Académique. On sait qu'en 2017, l'ensemble du dispositif sera réévalué, ne pourra-t-on alors obtenir, s'il y a eu des difficultés sur Pajeaud, sur le collège Descartes, un certain nombre de mesures supérieures à celles obtenues aujourd'hui pour les 3 ans à venir. Il faudra effectivement qu'on soit très vigilant pour que ces écoles continuent de bénéficier de mesures particulières et qui soient cohérentes avec le contrat de Ville qui aura été signé.

**Mme HAGEL :** Je voudrais quand même qu'on se penche un instant, même si les parents d'Anatole France sont là, sur le problème d'Adolphe Pajeaud qui est complètement exclu des nouveaux dispositifs, alors que nous savons très bien, puisque Antony Habitat a racheté deux tours à Pajeaud, qu'il va y avoir une transformation sans doute du type d'habitants de ce quartier, on peut penser que dans des T 2, puisque ce sont des T 2, il y aura aussi des couples ou des familles monoparentales en difficultés, il y en a déjà mais il y en aura encore un peu plus puisque

ce sera du logement social ; ou alors ça veut dire que vous allez loger là des gens qui n'y ont pas droit et ça poserait un problème. Ce quartier a aussi besoin de toute notre attention et j'ai l'impression qu'on l'a complètement oublié.

**M. RUFAT** : La réponse qui a été obtenue au vœu n'est pas satisfaisante et vous le savez bien, la sortie du Réseau a été prononcée et c'est ce qu'a dit Mme Charrier, on rentre dans une période d'incertitudes, d'engagements écrits mais sans label derrière, on sait bien que chaque année ça va être remis en cause, que la DAG cette année, peut-être tout de suite, va grignoter, on sait qu'il y a ce risque là, c'est pour ça qu'on insiste pour que le vœu maintienne l'intégration dans l'éducation prioritaire de ces écoles et je suis d'accord avec les gens qui disent qu'il faut peut-être demander un peu plus, parce que le problème ne se limite pas qu'au Noyer Doré et à Anatole France, les autres écoles vont alimenter le collège et si ces écoles Pajeaud, Val de Bièvre, etc... ont des moyens qui sont moins bons, l'alimentation du collège se fera moins bien et on va rentrer dans une mauvaise spirale.

Je crois que vous sentez bien qu'on est prêt à vous épauler là-dessus, ici en conseil on vous a dit que si vous vouliez une délégation unanime, on était prêt à faire une démarche commune avec vous, donc profitez de cette ambiance unanime consensuelle sur ce dossier, et osez demander un vœu un peu plus solide que ce qui avait été fait, essayons d'obtenir davantage parce que la réponse qui a été faite n'est pas satisfaisante.

**M. le Maire** : La réponse n'est pas satisfaisante mais la question était la même que celle que vous posez maintenant, on disait : « Demande le maintien des écoles Anatole France, Noyer Doré, Adolphe Pajeaud... » Adolphe Pajeaud était dedans, elle n'est pas dans la réponse mais elle était dans la question. Et puis il y avait aussi Val de Bièvre dans le réseau prioritaire, donc nous votons le même vœu avec les mêmes exigences

pour les 4 écoles et pas seulement une seule et nous demandons en plus que le collège Anne Frank conserve ses moyens. Ce vœu-là n'a pas été voté à l'unanimité la dernière fois, c'est bien dommage, ce que je vous demande cette fois-ci, c'est de le voter à l'unanimité. M. Feuillade, êtes-vous d'accord ?

**M. FEUILLADE** : Non ...

**M. le Maire** : C'est dommage parce que ce serait une demande réaliste.

**M. FEUILLADE** : Je rappelle que je considère qu'il faut maintenir la situation qui prévalait antérieurement.

**M. le Maire** : Oui, c'est ça.

**M. FEUILLADE** : Il faut remettre Anne Frank dans le REP, si on baisse les bras, on a perdu, donc je vous dis que je ne voterai pas un vœu qui entérine un mauvais coup contre l'Education Nationale et contre nos enfants à Antony.

**M. le Maire** : Je propose que l'on passe au vote sur un nouveau vœu qui serait le même texte que la dernière fois.

*(Vote à main levée : le vœu est adopté par 45 voix pour et 4 abstentions.)*

**M. le Maire** : C'est le même vote que la dernière fois.

**M. AIT-OUARAZ** : Tout d'abord j'ai envie de dire que les masques tombent et les parents d'élèves ont pu voir qui a voté le vœu et qui soutient concrètement les parents dans ce combat ; Le Ministère a été sourd la première fois, nous venons de voter ce vœu et on va voir si le Ministère nous entend une seconde fois, et nous sommes prêts à continuer.

Je vais revenir sur la remarque de Mme Hagel concernant Pajeaud : c'est totalement faux, Pajeaud est une priorité pour nous et je vais vous citer des éléments concrets, je vais vous les rappeler, vous les connaissez mais vous avez dû les oublier : Nous sommes présents de façon hebdomadaire sur le terrain, y compris avec mon collègue Fabien

Hubert : nous faisons un travail de fond avec les commerçants et vous connaissez la situation sécuritaire du centre commercial, nous avons pris un certain nombre de mesures y compris avec notre équipe d'éducateurs. Vous savez aussi qu'Antony-Habitat vient de racheter deux tours, cela montre aussi notre volonté de regarder de près ce qui s'effectue au niveau du logement et vous savez que des logements privés sont loués à des prix exorbitants à des personnes qui n'en n'ont pas les moyens, donc la mesure que nous avons prise va permettre aux habitants de ces tours de faire de réelles économies, au moins la moitié en termes de loyers, vous avez dû l'oublier.

D'autre part, il y a un autre projet dans le quartier, le projet Pitch Promotion où il y a eu certes un certain nombre d'éléments qui posaient problèmes mais le projet avance ; et il y aura également du logement social, des équipements et du commerce. Et je pourrais vous rappeler bien d'autres choses, il me semble que vous avez oublié tous les efforts que nous menons sur ce quartier.

**Mme HAGEL** : Non, je n'ai rien oublié.

**M. AIT-OUARAZ** : Alors je vous les rappelle pour que vous puissiez la prochaine fois penser à tous ces éléments : La rue Pajeaud a complètement été rénovée ; il y a dans ce quartier un projet avec le Conseil Général ; et puis un dernier élément : Nous travaillons de façon étroite avec les associations de riverains, d'ailleurs vous avez eu des échos à ce niveau-là. Donc dire que c'est un quartier qui est oublié est malhonnête de votre part, je suis désolé de vous le dire.

(Mme Hagel demande la parole)

**M. le Maire** : Le vœu a été voté, Mme Hagel vous n'avez plus la parole. Le vœu a été voté par 45 voix pour et 4 abstentions. Le vœu a donc été voté comme la dernière fois.

**- Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2014.**

**M. le Maire :** Ce compte rendu d'ailleurs comporte le vœu, est-ce que quelqu'un a des observations sur ce compte rendu ? Si vous n'en n'avez pas, je considère qu'il est adopté.

**- Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

**Mme CHARRIER :** Page 1, j'aurais une question sur la décision n° 5 : Il s'agit de l'adoption d'un contrat de cession avec M. Friot pour des rencontres avec des élèves d'écoles élémentaires. Peut-on savoir qui est cet auteur et quels sont les objectifs qui lui sont assignés dans ce contrat ?

**Mme ROLLAND :** Comme le font très régulièrement les deux médiathèques, elles invitent des auteurs, j'ai rencontré M. Friot, il est venu dans la journée rencontrer des écoles élémentaires d'Antony, entre autres Ferdinand Buisson, j'ai d'ailleurs rencontré un des enseignants, c'est l'occasion de donner aux enfants le goût de la lecture, de découvrir qui est l'auteur du livre, de mettre un visage aussi derrière un livre et donc de les sensibiliser à la lecture ; c'est tout le travail que font les médiathèques au cours de l'année, en partenariat avec les écoles de la ville. Donc là-dessus rien de nouveau, M. Friot est un auteur très apprécié des enfants et des jeunes, et la médiathèque poursuit ce travail pour sensibiliser les enfants à la lecture.

**Mme HAGEL :** Pour le point n° 6, il s'agit de l'attribution du marché à procédure adaptée relatif aux aires de jeux pour enfants dans les parcs et squares de la ville, notamment les jeux pour les plus petits, au parc Heller notamment il n'y a plus de jeux pour les tout petits depuis près d'un an, surtout d'un côté, du côté du château Sarran, cela fait un an que tout est arrêté, et du côté du lac cela fait de longs mois. J'ai une question toute

simple à poser : Comment se fait-il qu'il ait fallu autant de temps pour que ces équipements soient à nouveau mis en place ?

Je voudrais rappeler que ce sont des équipements extrêmement utilisés, il y a énormément de familles qui viennent avec leurs enfants au parc pour que les enfants puissent jouer aux aires de jeux, et là il s'agit vraiment des aires de jeux pour les tout petits, pour les plus grands cela fonctionne, pas de problème, mais les aires de jeux pour les plus petits, ça fait un an pour l'une et au moins six mois pour l'autre qu'elles ne sont plus accessibles. Je me suis informée. Ce que l'on m'a dit, c'est que ça allait venir, qu'on attendait la Commission de Sécurité, mais le problème, c'est que ça fait plus d'un an que les enfants attendent pour la partie qui est à côté du château Sarran et que vraiment c'est tout à fait dommageable pour eux.

**Mme COTTENCEAU** : A ma connaissance il y a une des aires de jeux qui est aménagée à nouveau, et l'autre est en cours.

**Mme HAGEL** : Ce n'est pas ouvert.

**Mme COTTENCEAU** : Peut être que la Commission de Sécurité n'est pas encore passée.

**Mme HAGEL** : Les jeux sont là et ça fait un an que c'est fermé, ça n'a pas rouvert !

**Mme COTTENCEAU** : Il y a eu des dégradations qui ont retardé, vous savez aussi que l'on a remplacé tous les bacs à sable par des zones souples, on a agrandi la surface à la demande des personnes pour qu'il y ait des bancs inclus, ce sont des questions pratico- pratiques, mais ça va se faire.

**Mme HAGEL** : Je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire, je dis que ça a mis très longtemps à se faire et que c'est quand même tout à fait dommage.

**Mme COTTENCEAU** : On peut toujours regretter que ce soit plus long que ce que l'on souhaite.

**Mme HAGEL** : Un an pour remplacer les jeux !

**M. le Maire** : Question suivante ?

**Mme CHARRIER** : Page 3, décision n° 18 : Il s'agit de la mise à disposition à titre onéreux d'installations sportives, d'espaces sportifs Lionel Terray au profit de la Société Pourquoi Pas La Lune. Quelle est l'activité de cette association ? S'agit-il d'une activité de production de films et de programmes pour la télévision, et dans ce cas les activités sont-elles pour les membres de cette association, pour qu'elles y fassent du sport ou bien est-ce pour filmer des sportifs ?

**M. le Maire** : C'est le tournage d'un film.

**M. RUFAT** : On a voté une taxe pour les films dans la ville, donc cette société doit être soumise à cette taxe ?

**M. le Maire** : Elle est soumise à toutes les règles qui existent.

**Mme LE BRIS** : J'avais une question sur la n° 20 concernant la charte de partenariat entre Aéroports de Paris et la Commune, peut-on savoir l'objet des actions de communication et le type d'actions envisagées et dans quel cadre cela s'inscrit ?

**M. le Maire** : Je passe la parole à M. Le Bourhis qui a été le promoteur de cette charte.

**M. LE BOURHIS** : C'est une charte qui permet d'avoir des échanges sur le plan industriel, sur le plan également environnemental, et sur le plan éducatif. Et c'est en particulier ce qui était intéressant parce que Aéroports de Paris a une expérience d'échanges avec les établissements scolaires, en particulier deux collèges, pour intervenir dans l'information donnée aux élèves sur l'environnement et sur les métiers aéroportuaires. Donc ils ont une expérience et ils prennent en charge par exemple des

visites d'un site particulier pour les élèves faisant la découverte professionnelle 3 heures en classe de quatrième et troisième.

**Mme DELPECH** : Peut-on avoir une copie de cette charte ?

**M. le Maire** : Bien sûr.

**M. MEUNIER** : Page 2, décision 17 : J'aurais voulu connaître les raisons du caractère infructueux du marché à bons de commandes concernant le repérage de l'amiante dans divers sites.

**M. le Maire** : Les offres étaient non conformes.

**M. ARIPA** : J'ai une question sur la page 1 concernant le contenu de l'intervention de M. Pradelles de Latour, que l'on retrouve d'ailleurs page 7 au point 54...

**M. AIT-OUARAZ** : Concernant les prestations de M. Pradelles de Latour, c'est un ethno-psychologue de renommée qui intervient au niveau du quartier du Noyer Doré. Il y a deux éléments : Le premier concerne une série de demi-journées de formation à destination du Groupe Ressources, c'est-à-dire que cet intervenant accompagne différentes équipes en termes de méthodologie, de bonnes pratiques, et apporte des recommandations et des conseils assez précieux.

Le second point concerne une intervention, un suivi de jeunes de deux heures de janvier à décembre 2015.

**M. RUFAT** : Je reviens sur la page 3 où il y a 3 emprunts qui ont été signés à la fin de l'année, ce sont les décisions 23, 24 et 25, qui sont tous les trois à des taux fixes, à 1,80 si j'ai bon souvenir ...

**M. le Maire** : 1,79 et 1,84.

**M. RUFAT** : Je croyais qu'il y avait 1,80.

**M. le Maire** : Non 1,79 deux fois et 1,84 pour le troisième.

**M. RUFAT** : Cela fait 1,80 en moyenne. Quand allez-vous les mobiliser, est-ce que c'est tout de suite, ou cette année, avez-vous déjà une idée ?

**M. le Maire** : Le premier de 6 M€ est déjà mobilisé, les deux autres le seront au fur et à mesure des besoins. Le premier est mobilisé depuis hier.

**Mme DELPECH** : Toujours page 3, décision 26, vous avez besoin d'un avocat, c'est pour quel litige ?

**M. le Maire** : Oui, nous avons besoin d'un avocat, en plus on est en Cassation, c'est donc un avocat à la Cour de Cassation, c'est sérieux et c'est cher.

**Mme DELPECH** : Et quel est l'objet du litige ?

**M. le Maire** : C'est un vieux litige que l'on a avec le propriétaire des murs du Franprix des Bâconnets. Je crois que ça date de 2006 ou 2007, il y a un litige parce qu'il ne veut pas payer la pénalité pour non réalisation de places de parking manquantes.

**Mme LE BRIS** : J'avais une question relative au même point, est-ce que l'on peut connaître le nom de l'avocat et savoir quelle partie est à l'origine du pourvoi ?

**M. le Maire** : Pour le nom de l'avocat, non, d'ailleurs je ne sais même pas qui c'est ; et ce sont eux qui sont à l'origine du pourvoi en Cassation ; nous avons gagné les deux premiers tours et ils nous mettent en Cassation.

**Mme CHARRIER** : Une question sur la décision 36, c'est en fait une simple vérification : Peut-on savoir si l'Association Faire correspond bien à une association assurant une formation linguistique aux primo-arrivants signataires du contrat d'intégration, ou bien est-ce que c'est une abréviation de l'Association Lire et Faire Lire dont on parle souvent au Conseil ?

**M. AIT-OUARAZ** : Nous avons une convention de mise à disposition pour cette association, c'est le premier cas que vous évoquez, à savoir

l'association Faire qui assure de la formation linguistique et de l'aide à la réinsertion.

**Mme HAGEL** : Concernant le point 34, il s'agit d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert en date du 24 janvier 2015 à l'Espace Vasarely, concert magnifique, M. le Maire était là et en est témoin ; par contre cette salle a été conçue pour de la musique amplifiée et l'acoustique n'est vraiment pas à la hauteur quand il s'agit de musique non amplifiée. M. le Maire, la salle Vasarely ne pourra pas remplacer un théâtre, pouvez-vous nous donner votre position en la matière ?

**M. le Maire** : La salle Vasarely n'est pas un théâtre effectivement, c'est une salle multifonctions

**Mme HAGEL** : Elle ne remplacera pas le théâtre.

**M. le Maire** : Evidemment, c'est une salle multifonctions, on peut y faire du théâtre amateur sans doute sur la scène, de la musique aussi, mais j'étais près de vous, avec beaucoup de plaisir d'ailleurs...

(Rires)

**Mme HAGEL** : Il faut vraiment que le conseil soit retransmis à la télévision pour que vous soyez aimable avec moi !

**M. le Maire** : Vous ne sembliez pas être gênée par la musique, vous étiez plutôt d'un enthousiasme délirant !

**Mme HAGEL** : Je confirme.

**M. le Maire** : Si la musique avait vraiment été mauvaise à cause de la salle, je pense que cela vous aurait importunée, ce n'est pas le cas.

**Mme HAGEL** : Je pense que ça aurait été absolument sublime si nous avions été dans une bonne salle.

**M. le Maire** : Ce n'est pas une salle faite effectivement pour la musique classique.

**Mme HAGEL** : Est-ce que je peux retenir que vous êtes favorable pour un théâtre sur notre ville ?

**M. le Maire** : Non seulement je suis favorable, mais le théâtre est en cours de construction actuellement, nous avons dépensé déjà au moins 1 M€ de frais d'architecte sur le théâtre. Donc c'est en cours.

**Mme HAGEL** : Merci de votre réponse.

J'ai encore une question sur la décision 52 qui est une convention avec la Protection Civile des Hauts de Seine pour deux formations au secourisme pour les 14-25 ans : c'est un sujet qui a déjà été évoqué dans cette enceinte, nous voudrions savoir s'il s'agit des activités qui seraient facturées 12 € pour les jeunes. J'entends qu'on me dit oui, alors si c'est le cas j'ai fait un petit calcul, compte tenu que chaque intervention est de 250 € qu'il y a 20 jeunes par intervention, vous réussissez quand même à faire très fort alors qu'il s'agit d'une formation civique qui devrait être dispensée à tous les élèves des écoles ! Il s'agit d'une formation dispensée contre 12 € et de fait les participants paient la totalité du coût de la formation. Je trouve cela assez fort !

**M. le Maire** : S'il y en a 20,  $20 \times 12$  cela ne fait pas 500 €.

**Mme HAGEL** : Non mais il y en a 2 et c'est donc 250 € par intervention, cela fait  $12 \times 20 = 240$ .

**M. le Maire** : Oui, et multiplié par 2 ça fait 480 € et pas 500 €.

**Mme HAGEL** : Il n'empêche que vous vous débrouillez très bien pour faire payer à des jeunes une formation qui devrait être une formation dispensée par l'Education Nationale et gratuite !

**M. LE BOURHIS** : C'est ce qui est fait gratuitement dans les écoles.

**M. RUFAT** : Sur la page 5 il y a deux adoptions de conventions d'occupation précaire : la 37 et la 46, j'aimerais savoir quel est le local qui est concerné et la durée du bail ; j'imagine que c'est un an mais vous allez le préciser.

**M. le Maire** : C'est le local du 2 avenue Léon Harmel, un local qui était autrefois occupé par une société qui a fait faillite depuis longtemps et

avec laquelle la ville a été en procès. Maintenant elle est partie, le local est libre. Et la durée de vie de ce local est limitée puisque c'est le local qui va être démoli en premier pour creuser le trou de la gare en 2018 probablement, peut-être même avant. On le loue en attendant à l'association AHTP qui est connue, qui s'occupe de voitures anciennes, ils font bricoler des jeunes sur les voitures anciennes pour les former à la mécanique spécifique des voitures anciennes.

Pour la 46, c'est une société qui est là depuis dix ans. Elle a été la première à s'installer à Antonyville dans des locaux que l'on a achetés.

**M. RUFAT** : Pourquoi des charges mensuelles pour cette société et pas pour AHTP ?

**M. le Maire** : Parce que AHTP est une association à but non lucratif, donc on ne la traite pas de la même façon qu'une société à but commercial.

**Mme LE BRIS** : J'avais une question sur la page 57 pour savoir quelles sont les raisons qui prévalent à la refonte de la régie pour la gestion de la Foire aux Fromages et aux Vins. Et les raisons de son changement de dénomination.

**M. HUBERT** : Tout simplement vous savez que la Direction de l'Activité Economique a été refondue, auparavant la régie de recettes de la Foire aux Fromages était portée par un agent, celle du Marché de Noël par un autre, les deux régies subsistent mais elles sont portées par le même agent. Il s'agit d'une centralisation.

#### **- Déclarations d'intention d'aliéner.**

**Mme CHARRIER** : Pages 7 et 8 il s'agit de locaux commerciaux, d'une armurerie pour la page 7, et de la restauration pour la page 8, pouvez-vous nous dire si les nouveaux propriétaires vont conserver ces commerces ou bien s'ils ont d'autres choses à mettre en lieu et place ?

**M. le Maire** : Fabien Hubert va vous répondre.

**M. HUBERT** : Pour ce qui concerne l'armurerie, non, a priori ce n'est pas le même type d'activité ; d'après mes informations il s'agirait de matériel d'esthétique. Et pour celui de la page 8, a priori, il est déjà en place et c'est un traiteur libanais.

**Mme CHARRIER** : J'ai une autre question à la page 19 : il s'agit de la mise en adjudication volontaire d'un local commercial rue Adolphe Pajeaud, on pense d'ailleurs qu'il s'agit du salon de coiffure : Monsieur le Maire, pourquoi la commune n'achèterait-elle pas ce local, peu cher au demeurant ? Ceci afin de pouvoir y maintenir certains types de commerces, et d'avoir les moyens d'influencer l'orientation du centre commercial Pajeaud. Il me semble bien avoir entendu dire lors de la mandature précédente que vous souhaitiez acheter le café mais qu'il y avait des problèmes de propriété multiples. Là, sans doute est-ce plus facile.

**M. HUBERT** : Justement, l'objectif de la municipalité est d'aider ce centre et d'aider les commerces qui y sont en difficultés, donc on se concentre sur ces commerces. Le local commercial en question n'en fait pas partie puisque la propriétaire n'a jamais tenté de le louer. Donc le problème vient du fait qu'elle n'a pas tenté de le louer, pas du fait qu'il ne trouve pas preneur.

**Mme HAGEL** : Je trouve que Fabien Hubert n'a pas vraiment répondu à la question de Mme Charrier, la question était pourquoi la mairie n'achète-t-elle pas ce local, ce qui permettrait d'être propriétaire dans le centre commercial et de pouvoir intervenir directement à l'intérieur de cette copropriété puisque vous savez parfaitement que c'est une copropriété et qu'on est tout à fait coincé, vous êtes tout à fait coincés en tant que responsables de la mairie pour faire quelque chose parce qu'ils sont maîtres de leur propriété, pourquoi ne rentrez-vous pas davantage dans la copropriété de ce centre commercial en achetant un local qui

pourrait tout à fait trouver son utilité, et pour lequel vous pourriez trouver ensuite d'autres solutions ? De plus, ce local, visiblement n'est pas très cher. C'est sur ce point-là que nous voudrions avoir une réponse.

**M. HUBERT** : Rentrer dans la copropriété, non parce qu'on y est déjà via la mairie annexe qui appartient à la copropriété. Donc la stratégie que vous décrivez est une stratégie qui reviendrait à racheter l'intégralité du centre, ce qui n'est pas notre objectif. Notre objectif, comme je l'ai expliqué, et c'est la réponse à la question de Mme Charrier, c'est bien d'aider les commerces en difficultés et ceux qui ont du mal à trouver preneurs. C'est essentiellement la redynamisation de la façade commerciale du centre et pas le rachat de l'intégralité des locaux commerciaux du centre.

**Mme HAGEL** : Mais les travaux nécessaires...

**M. le Maire** : Madame Hagel, on ne va pas passer la nuit là-dessus ! Il vous a été répondu clairement, vous n'êtes peut-être pas d'accord, peut-être que vous voulez tout acheter mais ce n'est pas notre stratégie.

**Mme CHARRIER** : J'ai une autre question sur la page 23 à propos d'une vente importante puisqu'il s'agit de la vente d'un bâtiment complet pour 1,6 M€ avenue Léon Blum, je voudrais savoir si le nouveau propriétaire conservera l'immeuble en l'état avec les locataires puisque j'imagine qu'il y a des locataires, ou bien s'il a un autre projet sur ce bâtiment.

**M. le Maire** : Je n'ai pas été informé d'un projet immobilier sur ce bâtiment.

(M. Rufat, hors micro, parle de vente à la découpe)

**M. le Maire** : C'est fini la vente à la découpe, les prix ne sont pas assez élevés ! Les ventes à la découpe, c'est fait pour vendre avec plus-value.

**M. FEUILLADE** : La loi Macron veut relancer la vente à la découpe, vous le savez bien !

**M. le Maire** : Pas de polémique politicienne ici, M. Feuillade !

**M. FEUILLADE** : Je ne fais pas de polémique politicienne.

**- 2 - Rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.**

**(Rapporteur : Mme COTTENCEAU)**

**Mme COTTENCEAU** : Voici donc comme tous les ans désormais un état des lieux de ce que notre ville fait en matière de développement durable. Par définition les actions de développement durable se déroulent sur la durée. Au cours de l'année 2014, nous avons donc continué et accentué un grand nombre d'actions déjà entamées. Comme il ne m'est pas possible de vous lire intégralement le rapport que vous avez sous les yeux, je vais attirer votre attention sur certaines réalisations d'ordre général, sur les espaces verts et sur la cohésion sociale et l'épanouissement de nos concitoyens. Tout ça dans les 10 minutes qui me sont imparties.

Tout d'abord, sur le plan des réalisations techniques d'ordre général, voici quelques exemples qui n'ont rien à voir entre eux mais, comme vous le savez, le développement durable est transversal et concerne tous les secteurs.

Question déplacements : le nombre de places pour les vélos est passé de 200 à 230 et nous disposons de 11 km de pistes ou bandes cyclables sur les 101 km de rues. En aparté, je vous informe que nous allons installer des voitures Auto'lib courant 2015.

Question énergies : La diminution de notre consommation de gaz continue : cette année, c'est grâce à l'installation dans 6 chaufferies de nouveaux types de brûleurs modulants qui permettent une baisse de consommation de 10%.

Pareillement, notre consommation électrique diminue grâce aux lampes basse-consommation et aux détecteurs de présence dans les bâtiments, mais aussi grâce aux LED (diode électroluminescente) qui équipent nos

plaques de rues, 80% de nos feux tricolores et un nombre croissant de luminaires. Entre 2008 et 2014, la consommation globale d'électricité a baissé de 35%.

Pour les Antoniens qui souhaitent eux aussi diminuer leur propre consommation d'énergie, je vous rappelle qu'ils peuvent facilement consulter le conseiller énergie et habitat qui est régulièrement présent dans notre ville.

Pour les habitants des immeubles d'Antony-Habitat, un programme de travaux d'isolation permet d'améliorer le classement énergétique des bâtiments. Ainsi, à Lavoisier, les logements sont passés de la classe F à la classe C.

Pour les écoliers, nous les sensibilisons sur les questions d'environnement grâce à notre animatrice Nature : nous maintenons en effet nos interventions municipales « nature » dans les écoles, en plus de celles financées par la CAHB et ce indépendamment du changement des rythmes scolaires.

Pour les tout-petits, nous rénovons les crèches et installons des systèmes de ventilation mieux adaptés aux très jeunes enfants ainsi que des systèmes lumineux indirects moins énergivores et plus confortables pour les utilisateurs.

Une nouveauté concernant la qualité de l'air : pour évaluer la pollution de l'atmosphère, dans le but de lutter contre elle, nous avons planté à l'automne trois stations de plantes bio-indicatrices et bio-accumulatrices. Il s'agit d'évaluer la présence de COV (composés organiques volatiles comme le benzène) et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Des prélèvements ont été effectués il y a quelques jours pour être analysés. Nous en saurons plus dans quelque temps.

Ceci m'amène à vous parler de mon deuxième point : les espaces verts.

L'année 2014 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau et grand parc, ce qui ne s'était pas vu depuis fort longtemps. Je veux parler du parc des Alisiers bien entendu. Sa conception et sa gestion sont innovantes. Pour l'eau, il s'agit d'infiltrer sur place toutes les précipitations naturelles tout en créant des zones humides, rares en région parisienne, et favorisant une flore et une faune spécifiques. L'éclairage est assuré par des LED. Les arbres et arbustes plantés sont tous des espèces européennes, dont les fameux alisiers. Les parties enherbées seront traitées en prairies fleuries ou en pelouses ordinaires selon leur emplacement. Les déchets végétaux sont compostés sur place. Et nous allons installer prochainement des ruches.

J'insiste également sur notre programme Zéro-phyto ou zéro-pesticide qui est suivi dans nos crèches, écoles, parcs et jardins, mais aussi dans nos rues et nos stades. Seul le cimetière fait encore l'objet de traitements herbicides.

Cela entraîne des changements que d'aucuns remarquent. Le pied des arbres est un sujet sensible. Le semis de plantes fleuries est apprécié, les herbes spontanées le sont moins. Nous veillons à les maintenir à un niveau raisonnable. Tout le service Espaces Verts a dû modifier ses pratiques, grâce notamment à des formations spécifiques. Pour remplacer les herbicides, de nouveaux outils sont en cours d'acquisition suite à leur évaluation effectuée sur les zones pilotes.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur la cohésion sociale et l'épanouissement humain à Antony.

Notre ville est soucieuse de rendre la vie agréable à tous les Antoniens, du plus jeune au plus âgé.

Pour les tout-petits, les crèches et multi-accueils offrent des contrats pouvant aller de 1 à 5 jours selon l'emploi du temps des parents ou des accueils en demi-journée dans les haltes-jeux municipales. Une nouvelle

crèche va ouvrir en septembre prochain à la Croix-de-Berny. Les deux RAM-RAP (relais assistants maternels et parentaux) permettent des rencontres fructueuses entre jeunes parents et professionnels de l'enfance.

Pour les écoliers, la ville investit depuis longtemps dans leur éducation. Outre les classes de découverte dont 1160 enfants ont pu profiter en 2013-2014, la ville finance et assure depuis des années des activités sportives et culturelles qui représentent 20% du temps scolaire. Toutes ces activités ont été maintenues lors de la récente réforme des rythmes scolaires. A ce propos, la ville s'est efforcée de perturber le moins possible l'organisation des familles et de favoriser, conformément aux objectifs fixés par le ministre de l'Education Nationale, les meilleures conditions d'apprentissage des enseignements fondamentaux. L'année 2015 va être mise à profit pour affiner l'organisation au cas par cas dans chaque école et le contenu des différents temps.

Pour les jeunes, le « 11 » ne cesse de voir sa fréquentation augmenter. En 2013, 865 jeunes avaient la carte du 11, en 2014 ils sont 1232. Les jeunes profitent des équipements de la ville à des tarifs accessibles à tous. Le service jeunesse travaille, grâce à de nouveaux dispositifs, à favoriser l'autonomie des jeunes, leur insertion scolaire, sociale et professionnelle. Des aides financières aident à préparer le permis de conduire ou le BAFA (en 2014, 40 jeunes en ont bénéficié). Les séjours de vacances fonctionnent à plein régime. Cette année, ils ont permis à 1104 jeunes de passer d'agréables vacances tout en favorisant la mixité sociale.

Cette année a également été marquée par les 10 ans du Conseil des jeunes. Ce conseil permet à 40 lycéens Antoniens fréquentant l'un de nos 3 lycées ou partis dans des lycées de villes voisines de s'impliquer dans des actions citoyennes, solidaires et sportives. Elus par l'ensemble

des lycéens, ils sont les porte-paroles de la jeunesse auprès de la municipalité. C'est une vraie réussite car cela leur donne l'occasion de défendre des projets qui leur tiennent à cœur, et ce sans esprit partisan, bref, de former de vrais futurs citoyens engagés.

Pour l'ensemble des Antoniens, un nombre considérable d'associations culturelles, sportives ou caritatives offrent des activités de toutes sortes : de l'œnologie à l'aquagym, de la chorale à SOS amitié, en passant par Lire et Faire lire ou par le judo ; chacun peut trouver une activité qui lui convient à un horaire qui lui convient. Rares sont les soirées où il ne se passe pas une représentation théâtrale, une conférence ou un concert. Quant aux soirées familiales, elles pourront se dérouler à la nouvelle salle du Mont Blanc.

Pour favoriser ces activités, l'espace Vasarely, tant attendu, a ouvert ses portes en novembre dernier. Très demandé par les associations, il ne désemplit pas et la grande salle modulable connaît un franc succès. Bientôt s'ouvriront les studios de répétition et d'enregistrement pour les jeunes groupes musicaux, les chorales ou les orchestres. J'ajoute que ce nouvel équipement est bien sûr accessible aux personnes à mobilité réduite.

Autre équipement longtemps attendu, le cinéma Le Select refait à neuf, a ouvert ses portes il y a un an. Accessible évidemment aux personnes à mobilité réduite, il comporte quatre salles de taille différente, permettant une programmation à dominante « Art et Essai » avec une ouverture vers les publics familiaux. En un an d'exploitation, il a dépassé les 200 000 spectateurs.

La ludothèque située dans le même bâtiment, permet d'accueillir sur deux étages distincts d'une part les enfants de moins de 10 ans, d'autre part les adolescents et les adultes. Plus de 2000 inscriptions ont été effectuées.

En matière de sport, la ville s'efforce d'offrir à tous un vaste choix, depuis l'initiation des enfants jusqu'au sport de compétition en passant par le sport loisir. Ainsi l'association Sports Loisirs Antony compte plus de 2500 adhérents. Pour maintenir ce dynamisme, la ville est en train de faire construire un gymnase dans le quartier La Fontaine qui doit ouvrir ses portes début 2016. La reconstruction du gymnase Pajeaud est également en cours. Cet équipement sera livré au cours de l'année 2015.

Je voudrais aussi souligner que la ville continue à soutenir le projet porté par l'association Antony Sport Handiclub qui vise à qualifier deux joueuses de tennis en fauteuil pour les jeux olympiques de Rio de 2016. Nous sommes d'ailleurs partenaires depuis l'origine de l'Open de tennis en fauteuil de la Grenouillère.

Un petit mot sur le CCAS, le Centre communal d'action sociale, organisé en deux pôles, le pôle social et le pôle seniors. Depuis 2014, la ville gère les Aides sociales au logement, le « dispositif ASL », qui permet de lutter contre les expulsions. L'arrivée d'une conseillère en économie sociale et familiale permet de développer un accompagnement budgétaire des familles qui en ont besoin.

Quant aux séniors, une nouveauté les concerne, en tout cas ceux qui bénéficient du portage de repas à domicile : ils ont désormais un choix de menus, ce qui est très important pour leur moral.

Dernier point : le logement social. La ville poursuit son soutien auprès de Antony-Habitat par une subvention de 900 000 euros pour l'acquisition des Tours Neptune et Pluton dans le quartier Pajeaud. Ces logements vont être conventionnés en tant que logements sociaux. Avec les 66 logements construits à la Croix de Berny, nous en serons à 21,8% de logements sociaux à Antony.

Enfin, grâce à sa très forte mobilisation, la ville a obtenu le maintien du quartier du Noyer Doré en secteur prioritaire. Un nouveau contrat de ville

de 6 années va être signé en juin. Le soutien aux acteurs associatifs du quartier sera poursuivi et la ville consolidera ses moyens d'intervention directe sur le quartier.

Il y aurait encore beaucoup à dire mais je vais en rester là pour ne pas lasser l'auditoire. Merci de votre attention.

**Mme HAGEL** : Monsieur le Maire, merci, c'est un rapport annuel de vos services sur le développement durable dans notre ville. Pour mémoire, rappelons qu'il s'agit d'évaluer les actions de la collectivité en matière environnementale et en ce qui concerne l'épanouissement humain et le lien social, ces domaines étant essentiellement interdépendants.

Avec nombre d'Antoniens, nous souhaitons que ces problématiques soient au cœur des objectifs de notre ville. L'an passé j'avais pu assez longuement détailler les différentes facettes de votre rapport, aujourd'hui suite à vos modifications du règlement intérieur une analyse approfondie n'est plus possible. Globalement nous constatons que pour vous, ce document n'est qu'une formalité imposée par la loi dite Grenelle 2, et aucunement le moment de faire un bilan exhaustif dans une optique de prospective. Je reconnais que dans ces conditions, c'est un exercice difficile que de faire croire que l'on a des orientations approfondies et continues dans ce domaine quand ce n'est pas vraiment le cas.

Madame Cottenceau, adjointe chargée du secteur de l'environnement, est bien isolée ! Et seule, son action ne peut être que limitée.

Eh bien soutenez la autrement qu'en lui disant ce que vous lui dites !

La preuve en est qu'il n'y a pas de service dédié à la mairie. Aucun projet d'agenda 21 n'est en cours alors même que quasiment l'ensemble des communes voisines de la nôtre s'en sont dotées depuis déjà fort longtemps. Sans oublier la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre qui devrait tout simplement vous servir de modèle.

Mais la coupe n'est jamais totalement pleine ou totalement vide. Bien sûr nous félicitons le service des espaces verts qui poursuit son travail responsable pour la préservation de la biodiversité et qui réussit comme l'a dit Mme Cottenceau à presque atteindre son objectif de zéro traitement phytosanitaire ou zéro traitement pesticide. Par contre, et pour ne prendre qu'un exemple, vous n'avez pas voulu donner suite aux propositions d'une association qui se proposait de gérer des jardins partagés sur le terrain non constructible derrière les parvis. Ce projet nécessitait des travaux de dépollution, certes, ceci était onéreux, mais aucune proposition alternative n'a été faite ou envisagée.

Ces jardins partagés, aux confins de Pajeaud et du Noyer Doré, auraient permis à certains une alimentation plus saine et à moindres coûts, pour des populations durement touchées par la crise économique et sociale ils auraient sans doute permis une resocialisation de certains de nos concitoyens. Mais vous n'avez rien fait, vous n'avez rien voulu faire.

Le développement de l'agriculture urbaine n'est pas non plus dans vos préoccupations alors que des communes bien plus denses que la nôtre s'y sont attelées et croient en son développement.

En matière d'urbanisme, dans votre rapport vous attaquez à nouveau la loi ALUR bien qu'elle ne soit toujours pas en vigueur car la plupart des décrets d'application ne sont pas parus. Alors pourquoi à chaque fois nous sortir la loi ALUR qui n'est pas appliquée ? Par contre, quand par des dispositions de votre PLU vous permettez aux promoteurs de construire 20% en plus lorsqu'ils végétalisent les toits terrasses, qui contrôle si ces obligations ont été tenues ? Par exemple l'immeuble de quatre étages faisant face au Centre Vasarely devait avoir un toit végétalisé, or force est de constater que de l'extérieur on ne voit absolument rien pousser.

Pour la construction de la nouvelle école Dunoyer de Segonzac, vous vous octroyez vous-mêmes une dérogation pour ne pas exécuter l'obligation du PLU de 30% d'espaces verts sur les surfaces non construites alors qu'il s'agit de mesures nécessaires contre l'imperméabilisation des sols. Pour ce faire, il aurait suffi de quelques mètres carrés supplémentaires à soustraire de la parcelle de plus de 7000 mètres carrés que le Conseil Général s'apprête à vendre à un promoteur.

En matière de déplacements, alors là, Mme Cottenceau, je ne suis pas trop d'accord avec vous. Le nombre de mètres de pistes cyclables dans notre ville augmente à la vitesse d'un escargot, on voit pousser dans quelques lieux totalement dispersés 100 ou 200 mètres de pistes cyclables jamais reliées entre elles et pour cause. Un nouvel exemple de ce concept de mitage chez vos amis du Département qui, à quelques semaines d'un scrutin les concernant, prévoient 150 mètres de piste cyclable avenue Pajeaud, et pas plus ! Pas de plan d'ensemble, et surtout pas de réalisations pour permettre aux collégiens et lycéens d'atteindre leurs établissements en toute tranquillité.

Pour ce qui est des parkings à vélos, effectivement nous avons 230 places de parking sécurisées à Antony mais nous avons 200 places dans le rapport 2013, cela veut dire qu'il y a eu 30 places supplémentaires en deux ans, ce n'est quand même pas très fort comme résultat ! De plus, nous espérons que vous êtes en négociations avec la RATP afin qu'ils transforment le local actuellement vide dans la gare pour y installer un parking à vélos, vous êtes en négociations ?

**M. SERIN** : Constamment Madame.

**Mme HAGEL** : En matière énergétique, vous vous glorifiez de vos économies d'énergie. Nous applaudissons de même, mais quand vous réalisez le bilan carbone des équipements de la ville, ils ne concluent sur

aucun plan d'action. Et si finalement vous en avez adopté un, pourquoi n'est-il pas annexé à ce rapport ? Nous souhaiterions savoir notamment ce que vous comptez entreprendre pour ce bâtiment, celui de notre mairie. Toutes les études ont prouvé, et également la thermographie aérienne, que c'est une passoire à énergie impossible à chauffer correctement.

Quant à la géothermie, elle est toujours absente de vos projets, hormis sur celui du Sélect. La communauté d'agglomération va réaliser une étude de ce potentiel sur notre territoire, nous espérons que vous saurez vous en servir à bon escient.

Force est de constater que les urgences environnementales ne sont toujours pas dans vos priorités. Quant aux urgences sociales, l'autre pilier du développement durable, qu'en est-il ?

Oui, le CCAS est devenu un vrai service d'action sociale. Bien sûr, les établissements de la petite enfance fonctionnent au mieux des intérêts des très jeunes Antoniens, pour ceux qui ont la chance d'avoir une place. De la même façon, le 11 a une excellente équipe et beaucoup de jeunes de notre ville le plébiscitent et nous en remercions très sincèrement tous les personnels. Mais qui sont les jeunes qui vont aux stages collégiens facturés aux familles 130€ pour des activités en journée pour une semaine de vacances ? Pas ceux du Noyer Doré, pas ceux de Guillebaud. Tout comme aucune structure de prévention de ces quartiers n'amène les enfants au Cinégoûter du Sélect.

Notre ville est séparée. Je n'utiliserai pas de terme plus clivant, la réalité l'est déjà bien suffisamment. Et c'est dans ce domaine que nous aurions voulu pouvoir proposer et agir ; il ne suffit pas de rénover le béton, la rénovation sociale est déterminante, encore faut-il que ces rénovations aient une prolongation en matière de démocratie et d'investissement des

habitants dans la vie de leur quartier. C'est d'ailleurs aujourd'hui une obligation de la politique de la ville.

Quant à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, elle n'a pas donné lieu comme cela aurait dû être le cas, à une amélioration de la qualité des apports éducatifs, artistiques, sportifs et citoyens pour les jeunes Antoniens, juste des difficultés supplémentaires d'organisation à gérer pour les parents et pour la ville.

En ce qui concerne le logement social, les prévisions que vous nous donnez nous interrogent également. Les rachats d'immeubles par Antony Habitat vont permettre à certaines personnes de se loger à moindres coûts, c'est une bonne chose, par contre notre ville, notre région tout entière souffre d'une pénurie de logements de tous types, mais principalement de logements pour les moins aisés et les classes moyennes. Vos prévisions de constructions dans la ville sont toujours en-deçà des besoins, et d'autant plus que vous continuez à détruire au Noyer Doré et à la RUA, mais Jean-Marc Feuillade abordera le problème beaucoup plus longuement.

En matière de santé, la situation perdure : Un bon panel de professionnels sur notre ville mais loin s'en faut qu'ils soient tous conventionnés au secteur 1. Pour les moins aisés, se soigner relève du sacrifice financier voire du renoncement.

En ce qui concerne les personnes âgées dépendantes, les capacités d'accueil dans notre commune existent, mais ces structures ne sont ouvertes qu'aux personnes ayant des revenus confortables ; une structure de type EPHAD mais publique permettrait aux Antoniens qui le souhaitent de rester près de leur lieu de vie et des liens qu'ils y ont tissés sans discrimination financière.

En matière d'accessibilité et quel que soit l'investissement des personnels communaux concernés, nous sommes au point mort. Et

quand on découvre les règles mises en place par la RATP pour ses lignes de bus dites en voie d'accessibilité, on est obligé de constater que la situation est carrément scandaleuse !

Les avancées de notre ville en matière d'environnement ne sont pas à la hauteur des enjeux, et je vous rappelle que la Conférence Climat se tiendra à Paris dans quelques mois.

Quant à l'ensemble des dispositifs qui concourent au bien des habitants, sachez Monsieur le Maire, qu'il ne suffit pas de construire des équipements, ce sont les services rendus aux habitants qui sont le plus porteurs de sens et d'avenir.

Mesdames et Messieurs, les événements qui ont endeuillé notre pays récemment nous ont mis dans l'obligation de mettre en lumière plus que jamais les symboles forts et unifiants de notre histoire et de notre société. C'est pourquoi, en conclusion de ce rapport sur le développement durable, pour les Antoniens d'aujourd'hui et les générations futures, notre groupe vous demande solennellement que soit enfin inscrite sur le fronton de la mairie la devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité », je vous remercie et j'espère avoir des réponses.

**Mme DELPECH** : Madame Cottenceau, votre rapport oral à l'instant était bien plus intéressant que le rapport que vous nous avez transmis, c'est un rapport que vous publiez quand même sur le site d'Antony, il est presque au mot près identique à celui de l'année dernière, c'est vraiment très décevant.

**Mme COTTENCEAU** : Les informations que je vous ai données sont dans le rapport, simplement je les ai fait ressortir.

**Mme DELPECH** : Non, il y a beaucoup de choses que vous n'avez pas notées. Vous le verrez en vous réécoutez.

Il est dommage que le développement durable ne vous intéresse pas plus que ça, à l'heure où la France va accueillir la 21<sup>ème</sup> Conférence sur le Climat en décembre 2015, et surtout à l'heure où de plus en plus de concitoyens se sentent concernés. Un exemple : vous persistez à placer la disparition des poteaux électriques dans la préservation de la biodiversité, quel est le rapport avec le développement durable ?

Il y a un vrai problème de forme dans ce rapport : au lieu de faire des phrases générales dans lesquelles on n'apprend rien comme « différentes animations auprès des jeunes », « ateliers nature sur différents thèmes », « expositions sur des sujets liés au développement durable », pourquoi ne pas porter à la connaissance des Antoniens les contenus précis de ces initiatives ? C'est là qu'ils verraient la diversité et la richesse des projets portés souvent par les écoles. Cela valoriserait le travail des enseignants, des animateurs, des associations, M. Le Bourhis nous a donné un exemple très intéressant au cours de la dernière commission Education : la réhabilitation des mares du Bois de l'Aurore avec l'école des Rabats, c'est cela qui intéresse les Antoniens et les sensibiliserait encore plus à ce projet.

Donc nous n'apprenons pas grand-chose : trois rues supplémentaires en zone de Rencontre, 20 places de parking de plus pour les vélos, on l'a dit, 7 places de plus pour le stationnement des handicapés, quelques travaux ici ou là.

Domage que vous n'avez pas plus mis en avant la réalisation unique de l'Espace Vasarely qui non seulement répond aux normes de haute qualité environnementale mais présente une isolation phonique et thermique remarquable, ainsi que des toitures végétalisées. On a l'impression que vous vous êtes empressés de vous débarrasser de ce rapport. C'est le même que l'année dernière, nous étions intervenus longuement l'année dernière et avons fait des propositions, nous ne voulons pas nous répéter mais quand même, sur les transports, pour réduire la pollution et favoriser les circulations douces, vous ne proposez que le deux roues, rien sur la réduction de l'usage de la voiture, rien sur les transports en commun, rien sur le Paladin qui pourrait être un bus de ville gratuit comme cela se fait dans d'autres communes et qui pourrait circuler le dimanche. Rien sur le covoiturage, d'ailleurs aucune annonce visible sur le site de la ville. Peut-être est-ce dû au fait qu'il n'existe aucun parc de stationnement dédié pour le covoiturage. Je vois que mes remarques ne vous intéressent pas...

**M. SERIN** : Non, non.

**Mme DELPECH** : Pour revenir aux deux roues, vous êtes actuellement en pleine rénovation de la route départementale 920, pourquoi ne pas avoir prévu la continuité de la piste cyclable du centre d'Antony jusqu'à la Croix de Berny ? Est-ce que vous souhaitez répondre à ces questions tout de suite ? L'année dernière, vous n'avez pas répondu.

**Mme COTTENCEAU** : Pour l'aménagement de la RD 920, c'est le Conseil Général qui le mène.

**Mme DELPECH** : Oui, alors comment se fait-il que vous n'avez fait qu'une partie de la piste cyclable et pas le reste ?

Je continue mon intervention puisque je n'ai droit qu'à dix minutes. Sur le chapitre de l'épanouissement des habitants comme celui de la petite enfance, aucune place supplémentaire en crèche créée depuis plus de deux ans alors que les besoins existent vu les listes d'attente.

**Mme BERGEROL** : Il y a une crèche de 60 berceaux qui ouvre en septembre. Cela parle tout seul.

**Mme DELPECH** : Il y a de nouveaux bâtiments qui sont arrivés aussi, il y a des listes d'attente.

Concernant l'éducation, vous avez tenu à mettre dans le rapport la réforme des rythmes scolaires, on voit mal le lien avec le développement durable, mais surtout en matière d'épanouissement des élèves et de leurs parents, le trimestre a été plutôt dur avec les problèmes de garderies et d'animateurs, heureusement la mise en place de réunions par la municipalité, avec tous les acteurs de l'école, devrait permettre des améliorations.

J'ai une question page 6 : l'année dernière vous aviez annoncé la réalisation d'une salle d'activités à l'école Paul Bert élémentaire. Ceci n'est pas dans le rapport cette année, ce projet a-t-il été abandonné et si oui, pour quelle raison ?

**M. le Maire** : La salle est livrée et fonctionne.

**Mme DELPECH** : Vous voyez, vous avez loupé le copier-coller cette année. Quant à la restauration scolaire dont la qualité semble reconnue, vous annoncez cette année encore un apport croissant de produits bio, sans indiquer de chiffres, quel est votre objectif ? Atteindre les 100% bio ?

**M. SERIN** : Non...

**Mme DELPECH** : Ce serait bien de le savoir.

Concernant les jeunes et les activités de l'Espace du 11 situé en centre ville, même remarque que Mme Hagel, nous attendons patiemment les statistiques sur le quartier d'origine des 1334 jeunes qui en ont la carte, nous doutons que La Fontaine, Les Rabats, Champagne Villemilan, le Noyer Doré, soient des quartiers représentés.

Le chapitre culture – sports et loisirs : si l'on ne peut que se réjouir du succès du nouveau cinéma, de l'espace Vasarely, la suppression du service de proximité que représentait le bibliobus est dommageable, force est de constater qu'à part la médiathèque Arthur Rimbaud et l'Espace Cirque, tous les équipements culturels sont en centre ville. Pour la boutade, vous avez écrit cette année encore qu'un nouveau dojo a été ouvert au gymnase Pierre de Coubertin, ce qui ferait deux dojo alors ? Celui de l'an passé et celui de cette année. Voilà ce que vous écrivez.

Enfin, pour revenir sur la fosse de plongée, car vous n'aviez pas répondu à notre question l'année dernière, sa construction sera sans doute utile pas vraiment aux antoniens mais aux plongeurs de toute l'Ile de France sud, pourquoi la ville n'a-t-elle pas demandé un financement par la Région ou par le Conseil Général qui justement met en avant sa politique d'investissement ?

Concernant le chapitre de la sauvegarde du lien social, le CCAS, c'est la loi, doit réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux de la population sur le territoire et tenir à jour un fichier des bénéficiaires des aides, nous vous demandons chaque année la communication de ce rapport, comment se fait-il que nous ne l'ayons pas ?... Pas de réponse.

Page 11, le mal logement : oui, la ville agit en adoptant comme c'est écrit la charte du logement solidaire mais en quoi l'achat des tours Neptune et Pluton est-il une lutte contre l'exclusion ? Ces logements sont déjà occupés, et s'ils font monter le pourcentage des logements sociaux pour Antony, ils ne créeront pas de logements supplémentaires pour les familles en attente.

Page 13, vous soulignez qu'Antony est l'une des villes les plus égalitaires de France, vous l'avez même souligné, si vous faites référence à l'article de l'Observatoire des inégalités paru en 2011, ce n'est pas tout à fait exact puisque l'étude n'a concerné que les 100 villes les plus importantes de France en population. Et puis vous oubliez de dire qu'Antony fait partie des dix premières villes où les riches sont les plus riches, ceci voudrait dire que la population d'Antony est de plus en plus aisée, les familles modestes sont parties ou partent du fait du coût de l'immobilier et des loyers.

Question sécurité : ce serait intéressant de connaître le chiffre exact, vous avez écrit « un certain nombre d'interpellations ont été effectuées grâce aux images recueillies par les caméras de surveillance », la ville de St-Etienne en a calculé le coût par an et par interpellation : 10.000 € par contribuable. Pourquoi ne pas recentrer les missions de la police municipale vers plus de proximité dans les quartiers, faire intervenir des éducateurs ? Ce qui serait une réponse plus humaine et sans doute plus efficace.

Enfin, l'emploi est le grand absent de ces chapitres, pourtant l'économie circulaire est en train de prendre le relais de l'économie de consommation. Inciter et soutenir par exemple la création d'entreprises de réparation ou de recyclage serait un plus dans la participation de la ville au développement durable.

Le développement durable, ce n'est pas un rapport vite fait qu'oblige la loi, c'est une réflexion politique, un vrai choix de société qui engage l'avenir de nos enfants. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Juste dix minutes, c'est parfait. Qui veut intervenir ?

On va d'abord passer la parole à la majorité, sinon ils ne parleront jamais, c'est toujours vous ! Vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. FEUILLADE** : Non, on n'a pas épuisé notre temps de parole.

**M. le Maire** : Si.

**M. FEUILLADE** : Alors c'est la dernière fois qu'on aura épuisé notre temps de parole comme on le verra bientôt, et vous ne m'empêchez pas de poser une petite question...

**M. le Maire** : Oui mais après, il faut quand même équilibrer le débat.

**Mme BERGEROL** : Je ne vais pas refaire tout le détail de ce rapport mais je voudrais intervenir sur les seniors à Antony. On fait tout pour qu'on ait le bien vieillir à Antony et on y arrive : entre les services du CCAS qui permettent aux gens de rester le plus longtemps possible à domicile, le portage des repas, ça a été mentionné, les aides ménagères, les réseaux de bénévoles, en effet nous intervenons à domicile, nous téléphonons aux gens, c'est du lien social même si ça n'a pas de coût, c'est inestimable. Et quand les gens ne peuvent plus rester chez eux, donc doivent aller dans les EPHAD dites maisons de retraite, nous avons sur la ville deux maisons de retraite remarquables.

Quand les gens n'ont pas les moyens, sachez que le département intervient, que ce soit par l'APA, l'aide de perte d'autonomie, ou par les places agréées par l'aide sociale, on en a au moins 60 sur la ville et elles ne sont mêmes pas toutes pourvues.

Je voudrais aussi vous dire que les maisons de retraite publiques, là je pense qu'il n'y en aura jamais à Antony, pourquoi ? J'en connais deux et je peux vous dire que c'est absolument déplorable ! Nous avons un savoir faire dans le domaine de la maison de retraite par des grands groupes qui eux-mêmes exportent ce savoir faire puisqu'ils construisent des maisons de retraite actuellement en Chine. Cela, c'est un savoir faire français qu'il faut exporter. Rigolez si vous voulez mais c'est aussi un problème économique mais moi, j'en suis très fière.

**M. LE BOURHIS** : Simplement quelques petits mots à propos des jeunes et à propos de la restauration en particulier, mais je retiens quand même une chose dans les deux interventions : c'est vrai que l'on n'est pas très bons pour communiquer ce que l'on fait. Parce qu'il y a des choses qui se réalisent et on ne sait pas bien les mettre en avant. Alors merci de nous donner l'occasion finalement de le faire.

En ce qui concerne les jeunes, effectivement il y a des choses qui sont proposées et qui sont payantes, mais il y a aussi des choses qui sont tout à fait accessibles. Je pense par exemple à ce que propose le Nouveau Souffle dans le quartier Guillebaud pour les jeunes aussi bien de l'école primaire que pour les collégiens ; ensuite il y a également Activac dans le quartier du Noyer-Doré qui propose un certain nombre d'activités durant les vacances scolaires. Je ne vais pas aller dans le détail mais concernant les activités proposées aux jeunes, que ce soit durant le temps scolaire ou que ce soit durant les temps extrascolaires, centres de loisirs, etc... je vous invite à aller sur le site de la ville et vous verrez une présentation de ce qui est fait dans les centres de loisirs et des objectifs des centres de loisirs. Vous y retrouverez un certain nombre de préoccupations dont j'ai entendu parler aujourd'hui, dans tous les

domaines, dans le domaine du lien social, de la citoyenneté, le domaine du développement de la curiosité artistique, l'environnemental, etc... Cela concerne les centres de loisirs, mais c'est vrai que dans les écoles il y a aussi bien des projets et Mme Delpech y faisait allusion tout à l'heure, on a parlé de la restauration des Mares du Bois de l'Aurore pour les enfants des écoles, cette restauration a mis à contribution les services de la ville, les services de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, etc...

Il y a cette année un projet sur l'économie circulaire et j'ai adressé à ceux qui me l'ont demandé le projet dans le détail. Ces préoccupations que vous évoquez existent et bien des choses se font. Vous avez raté l'inauguration de la salle polyvalente de l'école Paul Bert mais elle est faite, elle fonctionne et elle fonctionne à plein, aussi bien dans la journée pour les scolaires que le soir pour des associations, les chorales, également Sports Loisirs Antony. Vous voyez un certain nombre de choses se font. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'en parler. Un dernier mot quand même sur la restauration : j'entends « il me semble qu'elle s'améliore », cette restauration, il ne semble pas : elle s'améliore tout à fait bien. Elle s'améliore parce que le choix qu'on a fait de garder la cuisine centrale nous a permis aujourd'hui de faire le portage des repas pour les seniors à domicile et c'est particulièrement apprécié parce qu'on a une cuisine qui confectionne des mets de qualité et qui donne le choix. En ce qui concerne le bio, je dirai tout de suite que l'objectif n'est pas d'avoir 100% de bio mais d'avoir plutôt des produits issus de l'agriculture raisonnée et de favoriser les circuits courts. C'est déjà ce qui se passe.

**M. COLIN** : J'avais juste envie de dire quelques mots en entendant tout à l'heure certains propos : j'avais envie quasiment de créer un comité de soutien à ma collègue Armelle Cottenceau sur la question du développement durable parce que parfois j'ai l'impression, par rapport à

certaines choses que vous dites, que l'on ne vit pas dans la même ville. Bien entendu il y a des choses à améliorer, c'est évident et tout n'est pas noir, tout n'est pas blanc, mais en l'occurrence tout n'est pas négatif à Antony. Je crois qu'il faut le dire clairement. Lorsque nous regardons la question du handicap sur la ville d'Antony, sur l'intégration et sur toute la question des enfants handicapés dans les centres de loisirs, il y a un travail en profondeur qui se fait. Tout à l'heure on nous a dit qu'on n'avait pas mis assez en valeur Vasarely, oui, mais que voulez-vous, il y a tellement de choses bien qui se font à Antony qu'on a du mal à chaque fois à les mettre en avant ! Je crois qu'il faut le rappeler. Et en termes de politique sociale, dire qu'à Antony, nous ne sommes pas tous mobilisés sur la question du lien social et du logement, je crois que c'est nous faire un procès en intention. Je dirais même d'ailleurs que les élus de l'opposition ont aussi le même souci que nous de l'intérêt général. Donc je crois que c'est une chose importante de dire à nos concitoyens qui nous entendent aujourd'hui que nous sommes dans un conseil municipal avec des convictions, des opinions différentes, mais que nous sommes tous au service de l'intérêt général. Et je crois que c'est une donnée qu'il faut rappeler avec force. Il me semble que l'action sociale est en contact direct ou indirect avec 9.000 personnes, 4.500 pour les colis, il y a les sorties, 9.000 personnes Antoniennes ou Antoniens sont contactés; ce sont des centaines de bénévoles qui se mobilisent chaque année à leur service et je crois que c'est une donnée importante.

Nous avons sous l'égide de M. le Maire mis en place le concept du « Vivre ensemble », c'est une démarche qui est en train de se mettre en place et qui veut sur la commune associer le plus largement possible les acteurs. C'est quelque chose qui démarre, qui va s'inscrire tranquillement dans la durée et dans l'analyse des besoins sociaux puisque ce ne sont pas simplement des rapports statistiques mais aussi des liens à faire, et

là nous avons encore un grand travail à faire dans la poursuite de ces événements qui se sont passés au mois de janvier. Et dans la suite de cela, les responsables des communautés religieuses et différentes sensibilités ont pu se retrouver le dimanche soir dans cette grande manifestation pour réfléchir ensuite sur les conditions de ce dialogue je dirais inter-religieux et sur le bien-vivre ensemble à Antony. C'est quelque chose qui est très important.

Vous avez pu entendre dire que sur le plan national il y avait : « ensemble construisons la fraternité ». Bien entendu, la devise de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, nous y croyons tous, nous la portons tous et c'est quelque chose qui nous anime et nous ne ferons l'injure à personne de penser que dans cette assemblée certains ne partagent pas ces convictions. C'est vrai que l'idée sur le plan national de lancer des journées ou des semaines de la fraternité, c'est quelque chose qui nous semble important, nous nous en saisisons et nous y réfléchissons activement avec nos concitoyens.

**M. CHARRIEAU** : Je voudrais juste compléter les propos de mes collègues Véronique Bergerol et Pascal Colin concernant les projets puisque vous dites qu'on ne fait plus rien, qu'on n'a plus de projet, eh bien prochainement vont commencer les travaux pour agrandir la Chartraine et je vous rappelle que la Chartraine qui est privée a un prix de journée pour les personnes âgées qui est inférieur à la maison de retraite publique de Sceaux, l'établissement Renaudin, il vaut mieux aller dans le privé plutôt que dans le public quand il y a peu d'argent ! C'est d'abord mieux, et en plus de cela, ça coûte moins cher ! Donc la Chartraine va augmenter de taille, en même temps va se construire un foyer d'accueil médicalisé pour les personnes en situation de handicap à côté, ce n'est pas rien, et on ne peut donc pas dire qu'on ne fait rien pour les personnes handicapées. On est en train d'étudier un projet

d'agrandissement du foyer Alternat-Alternote qui accueille des adultes autistes. Donc nous ne sommes pas inactifs aussi bien pour les aînés que pour les personnes handicapés et les projets vont commencer très prochainement.

**Mme COTTENCEAU** : Je voulais juste ajouter un mot sur la question de l'information: il y a quand même un certain nombre d'informations qui sont données dans le bulletin municipal au fur et à mesure des mois, il ne faut pas l'oublier; il y a beaucoup de choses qui sont indiquées dans le bulletin municipal. Et aussi sur le site bien évidemment.

**Mme HAGEL** : Juste une petite question : quand aura-t-on les conclusions de l'analyse des besoins sociaux, qui existe, qui a été faite, qui a d'ailleurs été présentée dans cette salle-même il y a quelques semaines ? Comment se fait-il qu'on n'en ait toujours pas une version écrite ?

**M. le Maire** : Pascal Colin va vous répondre.

**M. COLIN** : Ces éléments vont vous être communiqués prochainement. C'est en cours.

**M. FEUILLADE** : Mme Cottenceau ne l'a pas évoqué mais comme c'est dans le rapport, ma question concerne Massy-Valenton, je pense qu'en termes de développement durable c'est quand même une question qui intéresse beaucoup d'Antoniens.

Et je ne crois pas être hors sujet. Vous écrivez que la ville a obtenu le report de l'enquête publique au printemps 2015, sur la forme ce n'est pas tout à fait juste puisque vous savez bien qu'on n'organise pas d'enquête publique dans les villes là où le projet se fait, en tout cas là où vont se passer des élections.

Mais là n'était pas mon propos, mon propos était le suivant : une fois encore je trouve que vous êtes à côté des vrais problèmes. Ce que demandent les riverains, ce que demandent les associations, CDR

MAVAL, CELFI, Citoyens à Antony, Beauvallon, l'AHQP, etc... ce n'est pas le report de l'enquête, c'est son abrogation pure et simple. On ne veut pas de ce projet. On a voté un vœu en juin 2013 où l'on dit : « ce projet n'a plus de sens, il ne doit pas se faire », et on se contenterait aujourd'hui du report de l'enquête publique. Eh bien, non ! Il faut maintenir ce que l'on veut : pas de projet, pas d'enquête publique. C'est ce que demandent les riverains. Je pense qu'il faut avoir une cohérence dans notre démarche. Or ce rapport n'est pas cohérent.

**M. le Maire** : Si, il est parfaitement cohérent. Pour l'instant nous n'avons obtenu que le report et on ne désespère pas d'aller plus loin, n'est-ce pas M. Nehmé ?

**M. NEHME** : On ne va pas faire le débat ce soir sur Massy-Valenton, Monsieur Feuillade, vous savez très bien que ce projet a été freiné et arrêté par la volonté de M. le Maire et de son équipe, et vous savez bien que si l'on n'avait pas été assez vigilants au mois d'août, l'enquête publique serait maintenant terminée et les travaux débuteraient. Donc on suit de très près ce dossier-là et l'objectif est de faire plier le gouvernement pour abandonner ce projet qui est néfaste, qui n'est pas bon du tout.

**M. le Maire** : D'ailleurs M. Feuillade, vous avez mal lu le texte que vous avez sous les yeux, il est marqué : « Dans le même souci de préservation de la qualité de vie, la ville a obtenu le report de l'enquête publique au printemps 2015 et maintient sa demande d'abandon du projet Massy-Valenton ». C'est même souligné.

**M. FEUILLADE** : C'est exactement ce que j'ai dit.

**M. le Maire** : On maintient notre demande et nous n'avons pas encore tout obtenu.

**M. FEUILLADE** : Je vous dis qu'il y a une contradiction entre le fait de dire qu'on a obtenu le report de l'enquête publique et le maintien de la demande. Je le dis comme je le pense, il faut dire : Nous demandons l'abrogation de cette enquête publique.

**M. le Maire** : Non. On demande l'abandon du projet. Il ne peut donc pas y avoir d'enquête publique.

**M. FEUILLADE** : Comment pouvez-vous dire alors qu'on maintient l'enquête publique alors qu'on n'est pas pour le projet ?

**M. NEHME** : Le report de cette enquête publique est vraiment une victoire pour la ville parce qu'on a obtenu gain de cause contre tout le monde.

**M. FEUILLADE** : Vous le direz à vos associations, M. Nehmé !

**M. le Maire** : Si plus personne ne demande à intervenir, je vais conclure en revenant aux fondamentaux : Antony a la chance d'avoir une population socialement équilibrée, qui habite dans un cadre de vie privilégié. Nous bénéficions ainsi des meilleures conditions pour réussir un développement vraiment durable. En effet, Antony est une des villes les moins inégalitaires de France. On est la 98ème ville dans l'ordre décroissant des inégalités pour les 100 premières villes françaises. Donc il y a seulement deux villes qui sont moins inégalitaires que nous. C'est Pessac, et c'est Saint-Nazaire. Mais je préfère habiter à Antony qu'à Pessac ou Saint-Nazaire, surtout Saint-Nazaire !

Selon l'INSEE, les 10% les plus riches des Antoniens sont cinq fois plus riches que les 10% les plus pauvres. Un écart de 5, c'est l'écart minimum. Aucune ville de niveau d'Antony ou même de niveau inférieur fait moins. Il y a quelques villes qui sont à 4,8, mais ce sont des villes beaucoup plus petites. Donc ce n'est pas la même chose. Et surtout en région parisienne, il n'y en a pas parce qu'en région parisienne, vous avez

raison, les inégalités sont très fortes. Nous, nous sommes en région parisienne, nous ne sommes pas très loin de Paris, et nous sommes à 5. Et cet écart, vous pouvez le constater en regardant les recensements année après année, ne bouge pas. Il n'augmente pas, après 32 ans de gestion de notre majorité, l'écart n'a pas augmenté.

Nous vivons par ailleurs dans un cadre de vie que nous voulons conserver et c'est pourquoi nous refusons la densification que veut nous imposer le SDRIF, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France que vous avez voté. C'est pourquoi nous refusons aussi le projet technocratique de la métropole du Grand Paris. Nous voulons conserver la maîtrise de notre aménagement. Notre politique vise à préserver la mixité sociale, nous l'avons montré avec le Noyer Doré et nous ne laissons aucun quartier à l'abandon. C'est pourquoi nous avons rénové le quartier du Noyer Doré dans le cadre d'une vaste opération de rénovation urbaine accompagnée par une forte action de solidarité dans le cadre de la politique de la ville.

C'est pourquoi aussi nous avons procédé à la rénovation de la voirie, nous avons rénové le tiers de la voirie et nous avons enfoui tous les réseaux ; cela s'est fait en commençant par les quartiers les plus périphériques et en terminant par le centre-ville. Nous n'avons d'ailleurs pas fini le centre-ville.

Nous tenons vraiment à vous assurer, mes chers collègues, que nous voulons pour Antony un développement durable. Au-delà de tous les détails que vous avez pu relever, l'essentiel de notre politique, c'est le développement durable parce que c'est l'avenir de notre ville. Nous avons déjà atteint un très bon niveau de développement durable dans notre ville et nous voulons encore l'améliorer.

Le débat a eu lieu, il a duré une heure, je pense que nous pouvons passer au point suivant.

## **FINANCES**

### **- 3 - Débat concernant les orientations générales du budget 2015.**

(Rapporteur: M. Médan)

**M. MEDAN** : Vous savez que dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le conseil municipal doit être informé de la situation financière de la ville et des orientations budgétaires pour l'année en cours, mais aussi pour les années à venir. C'est ce que nous allons faire, et compte tenu de la situation financière d'Antony qui est particulièrement saine, même en ces temps difficiles, les promesses de campagne qui forment nos orientations budgétaires seront respectées.

Donc un débat d'orientations budgétaires en deux points traditionnels : la situation financière et ensuite les orientations budgétaires elles-mêmes.

Sur la situation financière, je précise que volontairement, sachant que nous allons aborder en détail lors du vote du budget le compte administratif, j'ai pris le parti de n'évoquer que les grandes masses pour marquer davantage les esprits et éviter d'aller dans un niveau de détail excessif.

Tout d'abord les dépenses de fonctionnement. Elles ont augmenté de 2013 à 2014 de 2 M€. Elles passent de 69,1 à 71,1 M€. On pourrait penser que c'est une augmentation qui n'est pas anodine, presque 3%, mais en fait, deux causes expliquent cette augmentation : une cause exogène importante pour 1,5 M€, c'est l'Etat et la politique du gouvernement qui imposent à Antony des charges supplémentaires notamment avec la revalorisation des catégories B et C, les rythmes scolaires, la péréquation en faveur des communes plus pauvres, c'est le

fameux FPIC. Cela représente un élément très important de cette augmentation.

Le deuxième élément, ce sont les coûts supplémentaires qui ont été occasionnés par la location des films pour le cinéma. Ce n'est pas négligeable et je dirais tant mieux parce que cela signifie que le cinéma est une réussite qui a considérablement aussi augmenté ses recettes mais qui a conduit à une augmentation des charges. Sans ces deux éléments, les dépenses de fonctionnement auraient été stables, ce qui montre bien que nous veillons -et j'y reviendrai à plusieurs reprises- à ce qu'il n'y ait aucun dérapage sur le plan du fonctionnement.

On peut même noter que les charges à caractère général, le fameux chapitre 11, ont baissé par rapport à 2012.

Face à ces dépenses de fonctionnement, on trouve les recettes de fonctionnement qui sont passées de 85,8 M€ en 2013 à 87,3 M€ en 2014, et ce alors que l'Etat a baissé sa dotation globale de fonctionnement de 700.000 €. Ainsi, malgré la persévérance de l'Etat à augmenter nos charges et à diminuer nos ressources, nous dégageons en 2014 un autofinancement de 16,2 M€. Depuis 2008 la ville a produit un autofinancement, c'est-à-dire une épargne brute de 112 M€. Grâce à cette épargne brute dégagée année après année, nous avons pu réaliser un programme d'investissements de 227 M€ grâce notamment à une épargne brute de 112. Certains esprits chagrins parlent de notre endettement, notre endettement qui est passé en 2008 de 95 à 116 en fin 2014 a finalement très peu augmenté puisqu'on a 21 M€ d'endettement supplémentaire pour 237 M€ d'investissements supplémentaires réalisés pour offrir aux habitants d'Antony une ville toujours plus belle, toujours plus agréable. Nous venons d'en parler et c'est vrai que beaucoup de choses ont été dites dans la délibération, enfin, dans le rapport précédent.

Accessoirement, je dis accessoirement sur le ton de l'humour parce qu'à mes yeux ce n'est absolument pas accessoire, ces 237 M€ font travailler des entreprises qui sont souvent des entreprises françaises, locales, et nous participons donc de façon non négligeable au maintien d'un certain niveau de l'emploi et à la lutte contre le chômage. Donc quand j'ai entendu certaines choses tout à l'heure à ce sujet, je m'inscris en faux parce que notre stratégie est justement une stratégie qui devrait inspirer pas mal de personnes au plus haut niveau de l'Etat. Permettez-moi de vous rappeler, mais cela a été fait, donc je vais aller très vite, que dans les derniers mois cinq grands équipements ont été ouverts avec le succès que l'on connaît pour la plupart de ces équipements : le cinéma, la ludothèque, l'espace Vasarely, la salle du Mont-Blanc et le parc des Alisiers. Durant les trois prochaines années, nous allons poursuivre dans cette direction et tenir les engagements pris en mars 2014 à l'occasion des élections municipales. Malgré les ponctions croissantes de l'Etat sur nos finances, sans augmenter les impôts, nous allons continuer de donner la priorité à l'investissement tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Lorsque cet important programme d'équipement, d'investissements, de rénovation aussi bien sûr sera achevé, je parle du gros du programme parce qu'évidemment la rénovation dans une ville, il y en a toujours, notre budget d'investissement pourra retrouver des valeurs moins élevées et la ville s'attachera à réduire son endettement à partir de cette période.

Abordons maintenant les orientations budgétaires : Sur les bases que je viens de rappeler, grâce à notre souci constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, grâce à une volonté de privilégier l'investissement et les différents éléments classiques dans une ville qui sont les pendants des services, il peut difficilement y avoir de services sans qu'il y ait des lieux pour promouvoir ces services. Donc comme nous l'avons souvent

rappelé au cours de ces dernières années, notre politique est volontairement une politique équilibrée. Nous voulons être présents sur tous les axes qui rendent le quotidien des Antoniens plus agréable. Pour des raisons évidentes de temps, je vous propose de mettre en lumière certains éléments au lieu de faire une liste exhaustive de ce qui est indiqué dans le rapport :

Les nouveaux équipements, nous en avons cité quelques uns, je les reprends rapidement, sont liés à la fois à la petite enfance, au scolaire, à la culture, au sport, donc ils touchent bien la plupart des préoccupations des Antoniens, et cela, vous avez pu le constater dans tous les quartiers d'Antony. On le reproche parfois faussement à la majorité, ce n'est pas que dans le centre-ville. La crèche des Coquelicots à la Croix-de-Berny, Armelle Cottenceau en a parlé ; le gymnase Pajeaud qui est un gymnase scolaire et qui va être affecté aux clubs sportifs et aux sportifs du quartier et des quartiers avoisinants ; le gymnase du collège Descartes qui évidemment, en contrepartie aussi d'une subvention qui a été négociée, va permettre durant de nombreuses années d'utiliser ce gymnase le soir et le week-end pour des clubs Antoniens; le complexe sportif La Fontaine dont la première pierre a été posée en septembre 2014 avec une ouverture sans doute en 2016 ; la construction du centre aquatique Pajeaud réalisé par la CAHB avec une piscine de 8 lignes, et en plus la fosse de plongée ; la construction du nouveau groupe scolaire Dunoyer de Segonzac, on va poursuivre les études de maîtrise d'ouvrage. Il y a aussi l'étude de programmation de la construction d'un centre de loisirs à l'école maternelle du Val de Bièvre; la construction du nouveau théâtre avec, là encore, la poursuite des études; la construction du parking qui, initialement, comme il est indiqué dans le rapport, a été prévu sous le théâtre mais qui risque sans doute d'être déplacé.

En parallèle de ces nombreux équipements, ceux qui ont déjà été mis en service sont plutôt, de l'avis de tous, des réussites. Et parallèlement à ces équipements, on va avoir trois grands projets d'aménagement qui vont progressivement voir le jour ou être réactivés pour certains.

Le premier, c'est celui qui concerne la Résidence Universitaire. La concertation préalable va reprendre et on va créer une zone d'aménagement concertée, une ZAC, et on va adopter un plan d'aménagement. C'est une nouvelle zone de la ville d'Antony qui va changer dans quelques années de visage.

La réflexion va aussi s'intensifier autour de l'aménagement d'Antonypole. On en parlait à l'instant, le Grand Paris, après quelques hésitations, a décidé d'avancer la construction de la gare sans doute aux années 2017/2018, il faut que nous nous y préparions et que pour ce site de 40 hectares on ait des idées en termes d'aménagement pour qu'il y ait des commerces, des logements, des entreprises industrielles, des services, évidemment à la fois publics et privés.

Troisième élément qui paraît plus modeste face aux ambitions précédentes mais qui intéresse beaucoup évidemment les Antoniens : c'est la réflexion qui va s'ouvrir sur l'aménagement de la place Firmin Gémier. Cette réflexion s'inscrira sans doute dans un cadre un peu plus large d'une étude qui va être menée sur à la fois les flux piétonniers, la circulation, le stationnement dans tout le centre-ville.

Voilà trois grands projets qui vont être menés parallèlement à tous les équipements dont nous avons parlé ce soir, Armelle et moi.

Comme chaque année un vaste programme de travaux permettra aussi de rénover les bâtiments et les installations publiques. Alors je ne passerai pas tout en revue mais nous avons toujours les écoles, les groupes scolaires qui vont être rénovés ou mis aux normes en termes d'accessibilité : Velpeau c'est presque fini ; les Rabats, Ferdinand

Buisson, La Fontaine, on va agrandir... Bref là encore des sommes qui sont considérables. De même la rénovation des appartements de la résidence Renaître ; la rénovation des courts de tennis extérieurs du stade Georges Suant. J'ai tendance à dire que c'est même plus qu'une rénovation. Egalement la rénovation du stade Velpeau et de ses vestiaires ; la rénovation de la voirie qui suit son cours à un rythme sans doute un peu moins important qu'à une époque parce que forcément il y a moins de rues à faire, on en a fait la majorité. Ce sont trois éléments qui constituent ces orientations. De nouveaux équipements, de nouveaux investissements avec une vision sur Antony qui s'inscrit dans ces trois aménagements que je viens de rappeler. En tout cas je viens de rappeler l'essentiel des éléments.

Les travaux : le programme de travaux est considérable. Tous les services concernés sont sollicités fortement à Antony. On notera et on l'a dit dans le rapport précédent que dans tous les domaines, la ville est présente et mène de nombreuses actions récurrentes ou alors innovantes parce qu'il y a parfois aussi de nouveaux élus qui ont de nouvelles idées et qui souhaitent les mettre en pratique et c'est très bien.

Dans le domaine de la culture, des animations, de la jeunesse, évidemment le fait d'avoir l'espace Vasarely va faciliter les choses même si comme tout nouvel espace aussi grand que celui-là, il faut un petit temps de démarrage pour se rôder et c'est tout à fait normal, ce n'est pas critiquable. Même chose dans le domaine de la politique de la ville : dans le domaine du stationnement, dans le domaine de la sécurité.

Autre domaine sur lequel des efforts vont être faits : c'est un sujet qui intéresse aussi tous les administrés et les usagers, c'est une volonté de simplifier les démarches administratives à travers un nouveau portail internet.

Voilà ce que l'on peut dire et encore une fois le rapport intervient après le rapport d'Armelle et les discussions montrent bien que ce qui est fait est très riche et équilibré. Alors qu'aujourd'hui de nombreuses villes en France réduisent ou vont réduire les services offerts à la population, vont mettre en sommeil un certain nombre d'investissements, parfois parce qu'elles sont étranglées par les exigences du gouvernement, Antony maintient le cap, continue d'investir pour la plus grande satisfaction de ses habitants. Et je pense qu'ils nous l'ont prouvé aux élections. Et le nouveau Sélect en est aussi une preuve et l'espace Vasarely aussi.

Donc nous pouvons le faire sans risque, sans augmenter les impôts. En contrepartie nous continuerons à veiller scrupuleusement sans relâche à la maîtrise des dépenses de fonctionnement parce que c'est justement cette maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous donne des marges de manoeuvre.

Rigueur, pragmatisme, dynamisme et équilibre seront encore les maîtres mots de nos orientations budgétaires dans les années à venir. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Qui souhaite intervenir?

**M. RUFAT** : J'interviens au nom de Antony Avec Vous. Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le rapporteur, c'est un débat maintenant classique : c'est le moment de voir ensemble, d'échanger sur le contexte financier et sur vos choix, et c'est aussi l'occasion pour l'opposition de faire des propositions. Nous avons commencé lors du précédent débat sur le développement durable et nous allons continuer là-dessus.

Votre rapport a été assez fidèle à ce qui est écrit, avec quelques petits écarts cependant. J'ai trouvé que votre rapport, M. le rapporteur, poursuit un seul objectif : c'est de dédouaner votre gestion de toute gaucherie. Vous cherchez à évoquer des causes exogènes, je vais y revenir, vous avez parlé de causes exogènes, j'ai bien noté, pourtant il y a quand

même une partie de la gestion qui est de votre ressort et de votre responsabilité et dans votre présentation vous jonglez avec des centaines de millions d'euros pour faire croire qu'il y a une martingale dans ce qui est investi et ce qui a été emprunté : 20 M€ et 200 M€, c'est une martingale qui ne peut prendre que ceux qui se laissent leurrer.

Vous avez repris les termes qui apparaissent dans les tableaux et d'abord celui de « ponction ». Ponction de l'Etat, dites-vous. Ce n'est pas le terme que j'utiliserais ou alors tout est ponction dès qu'on parle de fiscalité ; et vous avez dans vos tableaux essayé de cumuler en disant : « nous avons une perte de recettes ou une augmentation des charges ». Vous avez rajouté la baisse de la dotation globale de fonctionnement, l'augmentation de la péréquation intercommunale, vous avez aussi ajouté, et c'était assez étrange, le coût induit par la réforme des rythmes scolaires. Pour moi la réforme des rythmes scolaires, cela a un coût certes, mais c'est aussi un service qui est proposé aux Antoniens. Et le présenter là comme une ponction de l'Etat, j'ai trouvé cela assez paradoxal alors que cela aurait dû être conçu comme un service, un service qui aurait dû être offert. C'est une autre conception que la vôtre et donc la notion de dépense me paraît assez déplacée. Et si, Monsieur le rapporteur, vous étiez aussi soucieux de relever toutes les ponctions de l'Etat, vous auriez pu aussi mentionner l'augmentation de l'indemnité du maire que nous avons votée dès le début du mandat. C'était aussi une obligation.

Ceci dit, le contexte financier européen est préoccupant, les politiques de réduction des déficits publics sont anciennes, elles ont été au niveau de la France initiées bien avant le gouvernement actuel, elles ont déjà été mises en place par des gouvernements dans lesquels vous aviez des amis et elles se succèdent d'année en année et elles s'amplifient. Mais elles sont quand même considérées insuffisantes par certains de vos

amis parce que la majorité actuelle sénatoriale proposait d'accroître ces coûts budgétaires et nous aurions pu être, pour reprendre votre terme, encore plus étranglés si leurs propositions avaient été suivies. Ceci dit, sur ce point, nous sommes d'accord, la dotation globale de fonctionnement, ce n'est pas un cadeau que l'Etat nous donne ou reverse aux collectivités locales, c'est une compensation de recettes qu'il nous avait soustraites. Donc ce n'est pas un indu, c'est l'Etat qui est fautif. Et vous avez raison, sans l'investissement de toutes les collectivités locales, il n'y a pas d'accès au sport pour tous, il n'y a pas d'accès à la culture pour tous, il n'y a pas de politique volontariste sur le logement ni sur le transport et autres secteurs.

Dans votre rapport, vous chiffrez les variations, vous chiffrez cette ponction, cette cause exogène, en mélangeant la dotation globale de péréquation, les rythmes scolaires, les mesures statutaires à 30 M€ si vous faites le cumul puisque vous avez aimé faire le cumul. Vous ne l'avez pas présenté ici mais vous l'avez évoqué en commission et c'est dans le rapport : 30 M€ depuis 2011. Si l'on reprend cette méthode de calcul qui mélange un peu tout, on peut retrouver une somme assez proche lorsqu'on somme l'augmentation qui relève des recettes fiscales, c'est mon terme, vous préférez peut-être celui de « ponction » : 11M€ de plus sur les six dernières années avec la taxe d'habitation, 16 M€ de plus avec la taxe foncière, cela fait 27 M€, on n'est pas très loin de cette perte due à l'Etat et je pense qu'on peut ajouter, et cela fait partie de la contribution des Antoniens, les 10 M€ de la même période qui sont perçus par les produits et services et donc par les contributions des familles pour les services publics.

L'échange s'équilibre et il n'y a pas tant de mystère que cela dans le budget.

J'ajouterai que c'est pêcher par omission que d'oublier certains autres aspects moins glorieux que l'on va quand même souligner : oui, vous avez raison, la ville est présente sur tous les domaines y compris dans la prise de risque hasardeuse. En 2007, M. le Maire, vous avez décidé de renégocier plusieurs emprunts qui étaient à taux variable et souscrits auprès de Dexia, ce banquier qui se prétendait l'ami des collectivités territoriales. Vous avez alors échangé ces trois emprunts contre un emprunt dit structuré dont le taux est lié à la parité entre l'Euro et le Franc suisse. Lorsque le Franc suisse s'apprécie, le taux de l'emprunt grimpe avec lui et nous y sommes. Aujourd'hui, ce taux serait, si on devait avoir l'échéance aujourd'hui, à 23%. C'est bien au-delà du taux d'usure, c'est 20 points au-dessus de son taux d'appel initial, celui qui vous avait peut-être fait rêver, et donc le surcoût en année pleine à ce taux-là sera autour de 1 M€ pour avoir voulu se débarrasser d'emprunts à taux variable. Cette charge supplémentaire manque dans votre inventaire des causes externes pesant sur nos finances. Gageons que lorsque la ville entamera le plan de désendettement que vous nous annoncez, cet emprunt sera le premier à disparaître de nos coûts.

Venons-en au programme d'investissements : cette année n'échappe pas à la règle que vous avez instaurée depuis le mandat précédent. Vous faites des propositions, vous l'avez expliqué, qui ne sont pas chiffrées, on verra tous les détails au budget et au compte administratif, ceci étant vous avez mélangé ce qui relève de la ville, ce qui relève du département, et ce qui relève de la communauté d'agglomération, le théâtre, la piscine, les gymnases, les écoles, tout cela n'est pas la ville uniquement. Et dans les 200 M€ d'investissements, il n'y a pas que la ville, j'en ai déjà parlé dernièrement, il y a aussi une part de subventions qui est exogène et qui nous est versée.

Comme l'a fait Annie-Laure Hagel tout-à l'heure il y a des points positifs, je ne vais pas les détailler, ce n'est pas mon rôle. Ceci étant, pour l'équilibre que vous avez l'air d'aimer, pour l'équilibre, il y a les travaux d'accessibilité des groupes scolaires, c'est une bonne chose, il y a la subvention pour l'acquisition des tours du Parvis du Breuil, c'est une bonne chose, la ville acquiert des tours, il y a l'ouverture de la crèche Coquelicots qui était quand même urgente puisqu'on avait un projet sur la Nationale 20 qui était très important, qui a été retoqué pour diverses raisons. C'est une ouverture. Il y a aussi l'installation de bancs, c'est un pas en avant, c'est sympa pour faciliter la circulation des piétons et pour qu'ils puissent se reposer. Il y a aussi l'expérimentation des trois stations de plantes bio-indicatrices et bio-accumulatrices, c'est une bonne chose, surtout que la ville est quand même classée parmi les plus polluées du 92, le dernier décompte d'Airparif date de 2011 puisque depuis le Département n'a pas voulu subventionner Airparif mais les derniers résultats montraient que c'était bien de s'engager dans cette voie.

Et on ne peut que souligner aujourd'hui qu'un nouveau schéma informatique a été mis en place permettant la diffusion de ce conseil et aussi l'ouverture de l'open data qui est quelque chose d'important et que j'irai voir quand il y aura plein de données.

Cependant, dans tous ces projets et dans tout ce qui s'est passé, vous rencontrez régulièrement des difficultés avec le sol ou le sous-sol Antonien. On découvre la Bièvre à La Fontaine, il s'avère que le terrain de la fourrière est pollué, c'est étonnant ! Dans le parking souterrain prévu à Labrousse, tout d'un coup un câble apparaît soudainement. Et on vient d'apprendre soudainement que Saint-Saturnin branlerait sur un sol instable. Il y a quand même des difficultés et je me demande, M. le Maire, pourquoi avec de telles situations, vous allez tenter le diable et risquer de creuser une fosse de plongée !

Eh oui ! Alors revenons sur le terrain de la rue Labrousse qui était prévu pour le parking. C'est intéressant de relire les anciens DOB : en 2012, Monsieur le Maire, il y a trois ans, vous affirmiez et c'est très intéressant puisque l'on est dans un débat, que l'on fait des perspectives et des promesses, vous disiez : « Pour le théâtre, dans quelques semaines nous allons acquérir le terrain, nous allons voter l'achat du terrain fin mars et ensuite, comme la programmation est déjà réalisée et même votée, nous passerons directement au choix de l'architecte et le programme se déroulera comme prévu pour une livraison fin 2015. » Nous y sommes presque...

**M. MARTIN** : Encore un an.

**M. RUFAT** : En tout cas certaines dispositions peuvent nous laisser dubitatifs ! Ceci dit, l'acte de vente que vous avez passé non pas en mars mais plutôt en décembre pour acheter 1,5 M€ ce terrain, cet acte de vente mentionnait des obligations que devait assurer le vendeur, et notamment je cite : « la suppression de tous les réseaux et canalisations actuellement existants sur ledit terrain afin de le rendre totalement nu et exempt de toute canalisation et fondation ». C'était dans les obligations qui relevaient du vendeur quand la ville a acquis ce terrain. Des pénalités étaient prévues en cas de non réalisation. Cette clause de rendre le terrain vierge n'a manifestement pas été respectée puisqu'il y avait un tube de télécom si j'ai bien compris. Donc 1,5 M€ investis dans un terrain pour un projet qui tombe à l'eau. Le parking tombe à l'eau et vous le savez très bien puisque le théâtre, c'est la communauté d'agglomération. Après il y a une interdépendance, certes, mais c'est le financement de la communauté d'agglomération. Le projet de la ville qui était le parking souterrain est tombé à l'eau et vous savez que ce projet est fragile parce qu'en abandonnant le parking souterrain, c'est l'ensemble du programme qui est remis en question. L'opposition a constamment dénoncé cette folie de

forcer l'institution Saint-Raphaël à renoncer à ses locaux. Ce théâtre aurait pu être construit sans acheter de terrain, sans creuser de parking et sans dépense supplémentaire de la ville pour les acquisitions en maintenant cet équipement sur la Place Firmin Gémier. Là aussi, M. le Maire, vous portez une grave responsabilité sur les retards et sur les risques encourus.

Il y a une idée que nous ne partageons pas : nous pensons qu'il faut des investissements, certes je l'ai dit, je l'ai souligné et c'est vrai que les collectivités locales font partie du tissu économique et font vivre la ville, mais les investissements de la commune doivent être raisonnables et doivent être adaptés au quotidien des Antoniens. Pas des investissements trop coûteux et qui ne sont pas prioritaires.

Alors M. le Maire, vous avez évoqué les inégalités, ces inégalités on le sait, l'OCDE l'a montré récemment, coûtent cher. Elles coûtent cher parce qu'elles pénalisent la croissance en compromettant l'instruction et la mobilité des personnes...

**M. le Maire** : Vous avez passé vos dix minutes, mais continuez.

**M. RUFAT** : La ville d'Antony, Mme Delpech l'a évoqué, n'a pas les plus pauvres, on le saurait et on n'est pas naïfs, mais la ville d'Antony a les 10% les plus riches par rapport aux autres villes, et vous savez très bien que c'est comme cela que nous avons un indice qui mesure des inégalités qui nous sont favorables. Nous n'avons plus les plus pauvres dans cette ville, nous en avons beaucoup moins que les autres, et c'est pour cela que le taux est celui-là.

Nous pensons que la première mission d'une ville est de permettre aux citoyens d'accéder à des services publics quel que soit leur niveau de ressources. Nous demandons, et c'est une position différente de la vôtre, que les activités en direction des jeunes soient soumises au taux d'effort quand ce n'est pas le cas et que pour la restauration, le plancher soit

abaissé. Nous avons déjà fait cette proposition et nous recommençons, abaissé pour qu'aucun enfant de notre commune ne soit privé de repas. Ce n'est pas la gratuité, c'est la juste contribution de chacun qui est demandée pour tous.

Nous demandons aussi que nos concitoyens deviennent des acteurs de la politique locale. Vous peinez aujourd'hui à mettre en oeuvre la démarche au Noyer-Doré. Vous ne voulez pas appliquer complètement la loi avec la création du Conseil Citoyen. Nous pensons qu'il faut libérer les idées, qu'il faut prévoir les budgets des quartiers participatifs pour que tous les habitants puissent contribuer à la maîtrise de leur environnement.

Sur les circulations douces je voudrais dire trois points...

**M. le Maire :** Est-ce qu'il est indispensable de faire l'inventaire à la Prévert de tout ce qui se fait ou ne se fait pas dans la ville ? Vous êtes déjà à 17 minutes, il faudrait synthétiser. Pensez aussi à internet et aux personnes qui nous regardent actuellement avec vos discours interminables !

**M. RUFAT :** J'ai encore deux points : concernant les circulations douces, vous nous promettez à nouveau la présentation d'un plan ...

**M. le Maire :** C'est le même.

**M. RUFAT :** Dans celui qu'on a vu, je n'ai pas senti le maillage qui relie vraiment tous les établissements scolaires avec les équipements culturels. Ce n'est pas encore prévu dans votre projet.

Quant à la rue Mounié qui semble faire partie du périmètre important du centre-ville, nous demandons qu'il y ait une étude pour son aménagement en cours urbain pour à la fois les piétons et la circulation motorisée pour que cette circulation puisse s'épanouir.

Dernier point, je vais raccourcir : dans le cadre du Grand Paris qui semble s'accélérer et qui va intervenir, il faut prendre les études pour

obtenir que le Val ait un arrêt dans le quartier Descartes. Le quartier Descartes va continuer de se développer. Le Val est menacé, vous le savez, par les autres liaisons qui vont desservir Orly. Il faut maintenir cet équipement, il faut maintenir qu'un arrêt soit présent autour du quartier Descartes, peu importe où, pour faire en sorte que ce quartier soit rapidement desservi en centre-ville et pour que cette ligne reste à Antony et que le centre-ville reste attractif.

C'était les éléments que je voulais donner mais j'en ai d'autres évidemment, on pourra y revenir après.

**M. MEUNIER** : Un débat d'orientations budgétaires présenté dans votre rapport classiquement en deux points : D'abord la situation financière, puis vos orientations budgétaires à proprement parler.

La situation financière : notons tout d'abord que pour une fois vous nous évitez vos habituels commentaires sur la situation macro-économique. Il est vrai que l'évolution des taux d'intérêt de l'emprunt souscrit en 2007 indexé sur le coût Euro/Franc suisse doit vous inciter à la prudence. Un emprunt dont les taux d'intérêt sont passés de 2,7% en 2007 à 23% aujourd'hui.

**M. le Maire** : Nous l'avons déjà entendu, ce n'est peut-être pas indispensable de répéter !

**M. MEUNIER** : Si. Sur la situation financière en elle-même, vous approuvez implicitement les politiques d'austérité mises en oeuvre au niveau européen et relayées par le gouvernement tout en critiquant le fait qu'elles pèsent pour partie sur les collectivités locales. Il faudrait savoir. Une critique qui s'appuie sur des éléments qui n'ont pas grand chose à voir entre eux.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités locales : exemple même des politiques d'austérité mises en oeuvre par le

gouvernement. Cette baisse n'est en effet pas acceptable, grevant le budget des collectivités locales et par là-même leurs capacités à investir.

Le dispositif de péréquation intercommunale: un dispositif destiné à assurer la solidarité entre les collectivités locales, une solidarité essentielle constituant un des principes de base de la République Française.

Les nouvelles mesures en faveur des personnels de catégorie B et C : êtes-vous contre la revalorisation salariale de ces catégories ? En cette période il est pourtant essentiel de pouvoir redonner du pouvoir d'achat aussi bien aux fonctionnaires qu'aux salariés du secteur privé.

L'effet de la réforme des rythmes scolaires : réforme mal pensée aussi bien dans sa conception que dans sa mise en oeuvre. C'est certainement un grand gâchis alors que tout le monde s'accordait sur la nécessité de réformer les rythmes scolaires. La preuve du reste en constatant que cette réforme aura un impact financier de l'ordre de 300.000 € pour notre ville. Toutes les villes ne sont pas en capacité de la mettre en oeuvre pleinement.

Quant au ralentissement du marché immobilier que vous constatez, il fallait bien qu'un jour la bulle spéculative constituée par ce marché commence à se dégonfler. Ce n'est pourtant pas faute de votre part d'essayer de favoriser par tous moyens des opérations de promotion immobilière. Un ralentissement du marché immobilier sur notre ville qui conforte notre constat sur les difficultés que l'on rencontre à pouvoir se loger dans notre ville.

Sur le focus fait sur la situation financière de la ville, constatons que parmi les raisons de la hausse des recettes de fonctionnement, vous vous gardez bien de mentionner la hausse chaque année de 2% des tarifs municipaux soumis au taux d'effort.

Les orientations budgétaires : Concernant l'aménagement, vous annoncez la poursuite de l'aménagement du site de la Résidence Universitaire d'Antony, un aménagement qui consiste à amputer cette résidence de la moitié de sa capacité pour y réaliser des logements privés. Nous proposons l'abandon de ces aménagements et à sa place la réhabilitation des bâtiments encore existants de la RUA et la reconstruction de ceux démolis...

En nombre, oui. Vous annoncez également la reprise du projet d'aménagement du site d'Antonypole ; aménager ce site, pourquoi pas ? Mais sous réserve qu'il ne soit pas consacré uniquement à y installer des entreprises de haute technologie mais également des entreprises artisanales et industrielles.

Quant aux services publics prévus, nous proposons que soient créées a minima une crèche municipale, une poste et une mairie annexe.

Vous annoncez enfin l'ouverture de la réfection de l'aménagement de la Place Firmin Gémier : nous proposons que ce soit l'occasion pour que le projet de reconstruction du théâtre Firmin Gémier sur une partie du terrain de Saint-Raphaël soit abandonné et que le théâtre Firmin Gémier soit reconstruit Place Firmin Gémier.

L'occasion également d'avoir une réflexion sur la transformation de la rue Mounié en zone de rencontre semi-piétonne.

Les équipements en cours de réalisation : nous constatons que vous maintenez votre projet de fosse de plongée au niveau du centre aquatique Pajeaud. Nous vous proposons que ce projet soit abandonné, dans sa forme actuelle en tout cas, avec un financement exclusif de la ville. S'il s'avère qu'il manque effectivement un tel équipement dans le sud des Hauts-de-Seine, ce n'est pas à la ville de prendre en charge la réalisation d'un tel équipement mais a minima à la communauté d'agglomération ou au Conseil Général.

L'action sociale : Nous proposons la réouverture des mairies annexes avec des permanences du CCAS et du centre local d'information et de coordination.

Le logement : Vous annoncez atteindre 21,8% de logements sociaux mais l'objectif fixé par la loi est de 25%. Que comptez-vous faire pour y arriver ? Nous proposons que soit amplifiée la construction de logements sociaux par la ville et pour cela que Antony Habitat privilégie la construction de nouveaux logements sociaux plutôt qu'une acquisition de logements déjà existants, à l'exemple des tours Neptune et Pluton, que la tour du 6 rue Scherrer soit démolie, qu'une véritable politique de rénovation énergétique de ce patrimoine soit mise en place par Antony Habitat.

L'éducation : je ne reviendrai pas sur ce que nous pensons de la réforme des rythmes scolaires, m'étant déjà exprimé. Mais puisque vous annoncez que vous allez optimiser l'organisation liée à la réforme des rythmes scolaires, que l'accent sera mis sur l'aspect qualitatif, que comptez-vous faire ?

La culture : la culture n'est pas un luxe, elle doit être accessible pour tous. C'est pourquoi nous proposons l'ouverture de maisons de quartier accessibles à tous, l'application du taux d'effort aux activités culturelles qui n'y sont pas soumises. Je pense par exemple aux activités du château Sarran.

Circulation et stationnement : vous annoncez qu'une étude sera lancée au début du premier semestre 2015, c'est une annonce que vous faites au début de chaque mandature. Il serait temps d'avoir un réseau de pistes cyclables en continu à travers la ville, et l'installation de stations Vélib', la circulation ayant forcément un lien avec les modes de transport. Que comptez-vous faire en la matière ? Ainsi nous proposons, afin que le « tout voiture » ne soit pas l'Alpha et l'Oméga en matière de politique de

transport, la gratuité du Paladin, l'augmentation de ses fréquences et de ses dessertes le dimanche. Même s'ils ne dépendent pas directement de la ville, rien n'est mentionné sur un certain nombre de projets pourtant structurants sur la ville en matière de transports.

Le futur tramway T10 Antony-Clamart : nous proposons que ce projet soit abandonné et remplacé sur son tracé par un bus en site propre en continuité avec le Trans-Val-de-Marne. Un projet de tramway que du reste refuse pour partie le maire UMP de Clamart et qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes quant à l'implantation de son site de maintenance.

La mise en place d'un bus en site propre le long de la RN 20 tel que retenu par la région Ile de France : un projet qui aurait pour avantage de décongestionner pour partie le RER B.

La liaison TGV Massy-Valenton : êtes-vous prêt à demander, M. le Maire, l'abandon de l'enquête publique ?....

**M. le Maire** : Il faut écouter, on en a parlé tout à l'heure ! M. Nehmé a été très clair sur ce sujet.

**M. MEUNIER** : La santé : La santé n'est pas seulement une nécessité, c'est un droit. C'est pourquoi nous proposons la création d'un centre de santé municipal médico-dentaire avec des professionnels de santé salariés et pratiquant le tiers-payant, la création d'une maison de santé regroupant plusieurs spécialistes pratiquant le tiers-payant, et la tarification des secteurs.

Je vous remercie.

**M. le Maire** : Je suppose que M. Médan va répondre.

**M. MEDAN** : Je ne répondrai pas à la litanie de vos demandes, je sais que allez être déçus, des demandes qui viennent d'être faites, je voudrais juste faire quelques petites précisions rapides concernant ce qui a été reproché par Pierre Rufat et le dernier intervenant sur les mesures que

j'ai qualifiées « d'exogènes ». Je ne portais pas forcément un jugement sur toutes ces mesures, j'évoquais en tant que financier en quelque sorte pragmatique la perte de ces ressources par rapport à l'augmentation des charges ; et les tableaux que l'on a mis dans le document sont des tableaux qui vous montrent l'importance de cette perte sur laquelle nous n'avons pas la main. Et c'est en cela qu'elles sont exogènes. Donc je ne mets pas sur le même plan le fait que la DGF baisse et que les rythmes scolaires nous coûtent tant de centaines de milliers d'euros, ce n'est pas la question, je constate une baisse et nous devons faire avec et bien montrer à l'ensemble de nos concitoyens qu'il faut être très scrupuleux, rigoureux sur le fonctionnement, parce que nous devons tenir compte de cette baisse.

Encore une fois nous ne sommes pas contre la revalorisation qui a été proposée des catégories B et C, on l'accepte, ce n'est pas un problème, ce n'est pas un problème de critiquer forcément les montants en question. Ce n'est pas non plus un problème de critiquer les rythmes scolaires encore que l'on puisse sur le plan de l'enseignement être un peu dubitatif de toutes ces réformes qui viennent les unes après les autres et qui donnent l'impression de ne pas modifier grand-chose dans la formation de nos jeunes enfants. Là-dessus chacun son opinion. Mais ce n'est pas une critique ni une charge en règle contre ces éléments-là. Je veux bien le dire et le clarifier.

Alors j'ai trouvé que finalement vous avez été très... sympas, vous n'avez pas été très agressifs sur un certain nombre de plans. Cela fait plaisir de voir que vous partagez un certain nombre d'orientations et que vous trouvez que les différents équipements ou travaux ou rénovations sont une bonne chose ; cela fait plaisir parce que nous en avons parfois un petit peu assez de vous entendre systématiquement critiquer tout et n'importe quoi. Donc je le note.

Concernant l'emprunt Euro-CHF, effectivement il fait partie des éléments sur lesquels on pourrait évidemment ne pas être satisfaits, on ne va pas sauter de joie, mais ce n'est pas très grave, cela ne remet pas en cause nos investissements, notre budget, et encore une fois, ce qui remet davantage en cause notre autofinancement futur, ce sont les charges supplémentaires qui pèsent : c'est le fonds de péréquation intercommunale qui va s'accroître, c'est la baisse des dotations et les chiffres sont éloquentes. Comparé à ces baisses, le supplément que cet emprunt va nous coûter sera finalement très marginal, ce sera peu par rapport à tout ce qui nous tombe dessus grâce ou à cause de l'Etat. C'est un point important.

Vous avez parlé de « martingale », moi je ne suis pas un spécialiste des tables de jeux donc je ne sais pas très bien ce que c'est qu'une martingale, je plaisante bien évidemment, mais je vais juste dire une chose : vous pourrez toujours tourner les chiffres dans tous les sens, vous ne pourrez pas les contester. Il y a tant de millions d'endettement : 95 en 2008, il y en a 116 en 2014, c'est comme ça. Donc vous pouvez faire toutes les pirouettes que vous voulez, d'un côté on a 21 M€ d'endettement en plus, d'un autre côté on a 237 M€ d'investissements. Alors évidemment la capacité d'autofinancement que l'on a accumulée n'est pas la seule à expliquer les investissements, je n'ai pas dit le contraire évidemment, il y a des sources qui sont les subventions, qui sont le FCTVA, qui sont tout ce que l'on met dans le compte administratif et dans le budget à chaque fois qu'on le regarde, mais vous le savez, je le sais, je ne dis pas le contraire, je dis simplement que ces chiffres sont là. Et quand je parlais de grandes masses et de grandes sommes, c'était pour ne pas ennuyer le monde avec des éléments plus minimes, importants, intéressants, mais juste pour donner une idée : on parle des

orientations budgétaires, on n'est pas en train de gratter sur tel ou tel élément. Donc ce sont des orientations pour un mandat qui vont se traduire en 2015 par certains équipements, tous ne seront pas faits en 2015, vous avez raison, il y a du retard sur certains. C'est classique. Je vous rappellerai aussi que vous dites depuis longtemps : Ah le théâtre serait mieux là que là ! A une époque aussi vous disiez que pour le cinéma, il ne fallait pas faire quatre salles, que ce serait horrible, que ça n'allait pas marcher...

**Mme HAGEL** : Non, ce n'était pas cela, on voulait le faire différemment.

**M. MEDAN** : On retrouvera le texte, en tout cas moi je l'ai entendu, et on m'a raconté alors que je n'étais pas là que ça faisait bien longtemps que vous aviez mis tout ce qu'il fallait pour bloquer le projet du cinéma ! Le cinéma, c'est une réussite avec quatre salles.

Concernant Massy-Valenton, ça n'est pas ma spécialité, je laisse cela aux spécialistes. Je m'arrêterai là, je suis persuadé que M. le Maire aura quelques précisions supplémentaires à apporter et je vous remercie.

**M. ADDA-HALIMI** : Je vais essayer d'être court, mais je voudrais répondre d'abord à Pierre Rufat, et puis à François Meunier ensuite. Pierre Rufat parlait de « ponctions » en critiquant le fait que Pierre Médan ait parlé de ponctions, mais c'est un terme que nous revendiquons tout simplement parce qu'à propos de la réforme des rythmes scolaires, c'est une dépense qui a été contrainte par laquelle nous avons été obligés par le gouvernement ; les villes qui n'ont pas souhaité faire cette réforme ont été contraintes en dernière minute de la faire, nous avons pris le temps d'étudier, Jean-Yves Le Bourhis a passé plus d'une année à rencontrer les acteurs, mais c'est une dépense qui était obligée, nous y avons été contraints. On se demande effectivement où est la libre administration des collectivités territoriales là-dedans, mais c'est une ponction et nous le revendiquons, ce terme.

A propos de la pollution, tu disais qu'Antony était l'une des villes les plus polluées, je ne sais pas sur quelle étude tu te bases par rapport à ça mais le souci que l'on a par rapport à la pollution vient avant tout de la densification en Ile-de-France, qu'il y a très peu ailleurs quand même, et cette densification est due au gouvernement que vous soutenez, qui veut une augmentation du nombre de logements, une augmentation sans cesse du nombre de constructions, et pour une ville passante comme Antony, évidemment cela peut créer de la pollution ; tant qu'on ne règle pas ce problème de la sur-densification en France, ce problème de pollution sera là.

Au sujet du théâtre, il n'y a pas d'abandon du projet du théâtre, Annie-Laure Hagel en parlait tout à l'heure, nous ne sommes pas du tout dans cette optique là ; je voulais parler quand même de ce projet et Isabelle Rolland et Etienne Charrieau pourront en témoigner également.

Pierre, tu te plaignais et tu rappelais les débats d'orientations budgétaires, ce n'est pas de notre faute si on essaye d'avoir la meilleure concertation possible, voire le meilleur projet possible dans ce qui est pour nous une entrée de centre ville qui est un endroit assez crucial ; donc on prend le temps pour se concerter, pour étudier le projet avec les architectes, pour travailler dessus, pour que ce soit le projet le plus adapté possible. A partir de là, si on fait de la concertation et si maintenant ça nous est reproché, ce serait un peu dommage.

Au sujet des tarifs Jeunes, je voudrais en parler aussi : c'est toujours une marotte, on en parle à chaque fois maintenant à chaque conseil municipal au moins une fois pour connaître un peu le sujet, et David ne me contredira pas, nous n'avons jamais eu une plainte de familles qui sont venues nous voir en nous disant : c'est trop cher ; et lorsqu'il pouvait y avoir des difficultés, on s'est toujours arrangés, cher Pascal Colin, pour essayer de faire en sorte que les services sociaux soient présents. Donc

il n'y a eu aucune exclusion de faite et le 11 n'a cessé depuis des années, et ça continue encore, d'essayer de renforcer sa présence dans les quartiers et de mener des passerelles avec la politique de la ville, cher Saïd, pour faire en sorte que tous les jeunes des quartiers soient concernés ; les services sociaux sont là et ont toujours été là s'il y avait une difficulté ; encore une fois nous n'en rencontrons pas, on a beau le dire, il faudra le redire encore.

Sur l'intervention de François Meunier, à propos de la fosse de plongée, François Meunier dit qu'il faudrait demander des financements au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération, je ne sais pas pourquoi il oublie de citer la Région. C'est vrai qu'avec la Région on est assez limités en nombre de subventions que l'on reçoit, contrairement au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération qui font beaucoup pour Antony. La Région fait un peu moins pour Antony, ce serait bien qu'on y pense d'une façon générale, et l'intervention de François Meunier relative à la fosse de plongée et au fait qu'on ne devrait pas en demander à la Région montre bien qu'en fait on ne peut pas demander grand-chose à la Région.

Enfin, à propos du tramway Croix de Berny-Clamart, je crois que le site de maintenance est trouvé, peut-être que François Meunier n'a pas eu cette information, mais il est trouvé, le projet est en route et le site sera à Chatenay-Malabry.

**M. VOULDOUKIS** : Au sujet de la proposition de M. Meunier concernant la mise en place d'une nouvelle Maison de Santé à Antony, je ne vois pas l'intérêt, vous savez bien qu'Antony bénéficie d'une situation extrêmement favorable en matière de santé, avec une densité médicale intéressante, un hôpital privé d'Antony, 40 spécialités exercées, ERASME avec 700 personnes, avec vraiment une couverture médicale assez importante, un centre de santé multidisciplinaire avec 5 cabinets

dentaires plus 6 spécialités exercées dans un quartier que vous connaissez très bien.

Non, je pense que c'est inutile, considérant en plus que ces maisons de santé en Ile-de-France sont pour la plupart déficitaires. Il y a beaucoup d'études qui le démontrent. Par contre je porte à votre connaissance que peut-être en 2015 il y aura la création d'un Conseil local de santé mentale avec le CCAS, Pascal Colin et l'ARS Ile-de-France qui doit donner encore son autorisation ; je pense que cela pourrait être très utile.

Concernant la pollution ce qu'a dit Cyril en réponse à M. Rufat et concernant l'expérimentation, je les remercie de dire qu'ils la voient de façon positive, il est vrai que la pollution de l'air constitue aujourd'hui une vraie menace pour la santé publique, c'est un fait scientifique et réel ; et c'est vrai que dans cette composition il y a des polluants chimiques qui sont susceptibles de nuire à la santé humaine et animale, c'est vraiment largement démontré ; ce qui est récent, c'est d'intervenir chacun dans son contexte ; c'est vrai qu'Antony ne s'est pas polluée toute seule et par hasard, la pollution est partout et tout dépend de quelle pollution on parle ; les micro particules par exemple, les dix micromètres ou les deux micromètres et les particules inférieures à deux micromètres sont de vraies bombes à retardement aujourd'hui et il faut vraiment prendre cette question sérieusement.

La ville d'Antony a trouvé une autre façon de faire, pas coûteuse ; et on ne reste pas que sur le diagnostic fait actuellement par Airparif, à savoir quel polluant et quel toxique peuvent nuire à la santé humaine, nous passons par un système de bio-surveillance comme cela a été dit largement par Mme Cottenceau : oui, il s'agit de plantes dépolluantes qu'on appelle bio indicatrices et bio-accumulatrices qui permettent de regrouper puis de résorber tous ces polluants et de les éliminer progressivement ; tout ceci est en expérimentation dans notre ville sur

trois sites, espérons que nous allons valider ce procédé qui est pilote ; et si tout va bien je pense qu'il pourrait être intéressant de l'inclure dans notre agenda 21 et qu'on puisse ensuite doter notre ville et nos espaces verts, autour des écoles et de nos maisons de retraite. Oui, ça pourrait être intéressant à long terme mais on n'en est pas là encore.

**M. le Maire** : Je pense qu'on peut conclure le débat maintenant...

Non, M. Meunier, vous avez épuisé votre temps de parole ; nous sommes aussi épuisés à force de vous entendre, donc je ne peux pas vous passer la parole.

M. Rufat, on ne peut pas dire comme vous le faites avec autant de légèreté que la « ponction », je reprends ce terme, que l'Etat opère sur les finances locales, pas seulement sur les nôtres, sur les finances locales en général, soit aussi faible que vous le dites. Ce n'est pas vrai. Les maires socialistes et radicaux ne traitent pas ce problème avec autant de légèreté que vous. Vous avez voulu faire croire à nos auditeurs que ce n'est rien du tout alors que c'est un prélèvement très grave sur les finances locales et qui va obliger la plupart des villes de France et surtout d'Ile-de-France à augmenter fortement les impôts au cours des prochaines années, à commencer d'ailleurs par cette année ; vous verrez lorsqu'on votera le budget que la plupart des villes des alentours vont augmenter leurs impôts et dans des proportions considérables. Et quelle que soit la couleur politique. Et puisque vous employez cette méthode de minorer ces problèmes qui nous sont posés par le Gouvernement, je ne suis pas sûr que tous les Antoniens sachent vraiment quelle est la ponction que l'Etat opère sur nos finances, alors je vais le dire clairement : à Antony, en 2017, la ponction s'établira à 10 M€ par an. Chaque année l'Etat prélèvera par rapport à la situation de départ, celle de 2010, 10 M€ sur nos finances chaque année ! Notre budget de fonctionnement, c'est aujourd'hui 87 M€, et l'Etat va prendre 10 M€ sur

ces 87, cela fait 12% de notre budget. C'est la même chose ailleurs, ce n'est pas le cas uniquement à Antony, c'est le cas de toutes les villes en Ile-de-France, en tous cas celles qui financent la péréquation. 6 M€ sur ces 10 viennent de la dotation globale de fonctionnement. La DGF était à 13,7 M€ en 2010, au point le plus haut, on va descendre à 7,5 M€ en 2017. 2 M€ au titre de la péréquation, cela fait déjà 8. Et quand aux autres dépenses qui nous sont imposées, alors vous nous dites peut-être que ce sont des choux et des carottes, mais non, ce n'est pas vrai, les autres maires socialistes ou communistes -ou même radicaux mais il n'y en a pas beaucoup- ne disent pas que ce n'est rien : les rythmes scolaires coûtent cher, même si nous, nous avons réussi à les mettre en oeuvre de manière plus économique que d'autres. Et également toutes les mesures de réévaluation des salaires des catégories B et C, c'est peut-être très bien pour les salariés, mais ça va peser pour 1,5 M€ dans les finances de la ville, et autant ailleurs : partout les maires se plaignent de ces mesures que l'Etat nous impose. Au total, donc, ce sont 10 M€ par an la ville va subir.

Nous avons commencé depuis 2011. On a perdu la première année 300 000 €, la deuxième année 300 000 €, maintenant ce sont 2 M€ par an. En 2015, nous allons subir 2,8 M€ mais dès à présent à fin 2014 nous avons déjà subi 3,7 M€ de ponctions : Et comme vous ne l'avez peut-être pas remarqué, notre autofinancement est toujours au même niveau, nous avons absorbé plus du tiers de la ponction de l'Etat sans voir baisser notre épargne brute mais il reste encore deux tiers à subir, et, au cours de ces 3 ans ce sera plus dur. Je crains que notre autofinancement n'arrive pas à supporter, mais il est tellement épais que nous allons quand même sortir de cette épreuve sans augmenter les impôts. Je pense, ce qui ne sera pas le cas ailleurs ; je vous renvoie à ce qu'a

déclaré récemment Mme Hidalgo et pourtant Paris est beaucoup plus riche qu'Antony.

**Mme HAGEL** : C'est aussi un département.

**M. le Maire** : C'est vrai, mais quand même Paris est très riche avec des impôts qui sont encore très légers par rapport à tous ceux de la banlieue ; donc je vous renvoie à ce qu'a dit Mme Hidalgo. Comme l'a dit Pierre Médan, nous allons exécuter notre programme fidèlement sans augmenter les impôts et simplement en réduisant notre autofinancement au cours des prochaines années.

Non, M. Rufat, vous avez eu 20 minutes de temps de parole, vous n'avez plus la parole.

**M. RUFAT** : Je voudrais répondre.

**M. le Maire** : Non, vous n'avez pas à répondre, je regrette, c'est moi qui conclus.

Je considère que le débat a eu lieu, il a duré aussi une heure, ce n'est pas la peine de le prolonger inutilement. Nous allons passer maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

#### **- 4 - Fixation du montant des prix remis à l'occasion des manifestations municipales – Additif.**

(Rapporteur : Mme Berthier)

##### **(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme LE BRIS** : Rassurez-vous, ce sera très court, même si je prendrai bien 3 minutes pour répondre mais je vais aller vite. Notre groupe se réjouit que la municipalité entreprenne des actions de valorisation des travaux d'artistes, notamment d'artistes Antoniens, en appui sur des manifestations culturelles qui prennent place sur notre territoire. Néanmoins est-ce que ces récompenses ne pourraient pas être plus ambitieuses sans forcément augmenter la valeur des lots, puisque nous

faisons attention à nos finances, mais par exemple en offrant aux lauréats un droit à une exposition dans l'un des équipements culturels de la ville, ou encore en faisant appel à des partenariats ou à des mécènes qui pourraient aussi alimenter ces récompenses ?

**Mme BERTHIER** : Merci d'avoir précisé que le montant était maîtrisé puisqu'en effet nous maîtrisons notre budget, c'est pourquoi les montants ne sont pas plus importants.

Pour le reste, le Carrousel va prendre une autre forme, enfin restera un carrousel mais avec des activités qui vont s'enrichir, nous travaillons sur ce projet et il y aura peut-être d'autres formes de lots ou de récompenses, mais je vous en dirai plus quand nous aurons avancé sur le sujet.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 5 - Fixation de l'allocation remise aux mères de famille titulaires de la Médaille française de la Famille à l'occasion de la Fête des mères**  
(Rapporteur : Mme Schlienger)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme CHARRIER** : Tout d'abord une remarque sur l'intitulé de la délibération : Parler d'une « allocation remise aux mères de famille titulaires de la médaille de la famille française » peut apparaître comme une formulation discriminatoire, les pères pouvant eux aussi être récipiendaires d'après le décret du 26 mai 1920, fait qui n'a jamais été remis en cause, si on le fait pour la Fête des Mères on pourrait le faire aussi pour la Fête des Pères, or ici ne sont évoquées que les mères.

Concernant le paragraphe 4, un point de forme car ce paragraphe risque de prêter à confusion : l'allocation remise aux personnes, père, mère ou sœur titulaires de cette médaille est-elle décernée tous les ans à la Fête

des Mères ou seulement une fois lors de l'attribution de cette médaille ? Le texte n'est pas clair. Là, vous avez expliqué et on comprend bien quand vous l'expliquez, mais quand on lit la délibération, on se pose des questions.

Ensuite, un mot sur la confidentialité de cette récompense : y a-t-il une information à ce sujet au CCAS, dans le BMO ? L'existence de cette valorisation n'est pas assez connue, on ne sait pas non plus qu'elle est ouverte aux parents non français si leurs enfants sont français et c'est dommage car cette mesure permet d'intégrer l'ensemble des familles, problème crucial aujourd'hui.

Par ailleurs je rappelle que dans les Hauts de Seine, les parents médaillés ont droit à la gratuité des transports en Ile-de-France.

Pour ce qui est de la modification des montants, vu le petit nombre de bénéficiaires, cela ne devrait pas beaucoup impacter le budget municipal ni inquiéter M. Médan.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)**

## **URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 6 - Noyer Doré : Adoption de l'avenant n° 8 de clôture à la convention de rénovation urbaine.**

(Rapporteur : M. Charrieau)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. CHARRIEAU :** J'ajouterai que pour ce nouveau quartier, c'est vrai qu'on peut dire qu'on est un peu discriminant sur les quartiers puisque le Noyer Doré aura reçu un montant pour sa rénovation urbaine de quasiment 132 M€ sur les dix dernières années, ce qui n'a jamais été fait sur aucun autre quartier. Donc quand on parle de deux poids deux mesures, Mme Hagel, je crois que ça va, vous aviez raison, cela va dans le sens de ce que vous venez de dire tout à l'heure.

**Mme HAGEL** : Si c'est vrai, j'en suis ravie !

**M. CHARRIEAU** : C'est vrai, les chiffres sont là.

**Mme HAGEL** : Ce qui est important, ce sont les besoins.

**M. CHARRIEAU** : La ville d'Antony a contribué pour plus de 25 M€ sur cette rénovation, ensuite l'ANRU a contribué à hauteur de 22 M€ ; le conseil général : 14 M€, et ensuite on a plusieurs contributeurs. Je rappellerai que la Région ; comme on le disait tout à l'heure qui est un très faible contributeur, a contribué pour 3 M€, cela fait 2 à 3% maximum.

**M. FEUILLADE** : Peut-on savoir ce qui a amené le président du Conseil Général qui d'habitude n'est pas particulièrement généreux à décider brutalement entre le mois de décembre et le mois de janvier de faire un apport supplémentaire, alors que pour l'avenant précédent il était signataire ? Qu'est-ce qui a amené le président du Conseil Général soudainement à dire : je leur donne 1 M€ ? Il y a bien des raisons.

**M. CHARRIEAU** : Il y a des raisons très claires...

**M. FEUILLADE** : Les élections ?

**M. CHARRIEAU** : Non, c'est le montant qui était prévu initialement dans le budget du Conseil Général, et fin 2014, quand il s'est agi de regarder les « queues » de budget, le Conseil Général a décidé de réattribuer cette somme pour qu'on puisse financer nos projets, mais il n'y a pas d'autre considération, c'était un budget déjà prévu initialement, ce n'est pas de l'argent nouveau.

**M. FEUILLADE** : Cela veut dire que pour la première délibération que l'on a eu à prendre, nous n'avions pas la réponse à cette époque.

**M. CHARRIEAU** : Si...

**M. FEUILLADE** : Si apparemment ils avaient l'argent, cela veut dire qu'il y a quand même un manque de coordination à ce niveau là !

**M. CHARRIEAU** : Pas du tout, c'est de l'argent qui avait déjà été financé, en décembre nous avons pris ce qui avait déjà été financé et les 900 000

supplémentaires permettront de financer de nouveaux projets, donc c'est le complément pour de nouveaux projets.

**M. FEUILLADE** : C'est bien ce que je dis, la somme était déjà prévue.

**M. CHARRIEAU** : Non, la somme qui était prévue pour 2014 l'était pour les projets précédents qui étaient moins coûteux.

**M. FEUILLADE** : On est en train de parler de l'avenant n° 8...

**M. CHARRIEAU** : C'est un budget global pour l'ensemble de notre projet ANRU.

**M. FEUILLADE** : Evidemment, il ne s'agit pas de voter contre...

**M. le Maire** : Alors à quoi voulez-vous arriver ?

**M. FEUILLADE** : Je voulais savoir quelle était la raison de l'avenant n° 8 qu'on a passé.

**M. CHARRIEAU** : M. Feuillade, on s'est retrouvés dans d'autres discussions, pour d'autres villes, pour une ville comme Gennevilliers il y avait des queues de budget comme cela...

**M. FEUILLADE** : Je ne sais pas de quoi vous me parlez.

**M. CHARRIEAU** : Bien sûr !

**M. FEUILLADE** : Vous me parlez de Gennevilliers, je ne comprends pas bien...

**M. CHARRIEAU** : Ce que je veux dire, c'est que ça se fait dans toutes les villes, le Conseil Général le fait dans toutes les villes, là vous cherchez la petite bête...

**M. FEUILLADE** : Pas du tout, je ne cherche pas la petite bête, je vous demande une explication, vous m'en donnez une, elle vaut ce qu'elle vaut, c'est tout.

**Mme BERGEROL** : Je n'ai pas bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure, vous avez dit que le président du Conseil Général d'habitude n'est pas très généreux ? C'est ce que vous avez dit ? Je ne pense pas

que vous puissiez dire cela. Vous pensez qu'il néglige la ville d'Antony, mais à qui ferez-vous croire cela ?

**M. FEUILLADE** : Je me suis peut-être mal fait comprendre, et certainement d'ailleurs : le président du Conseil Général, Patrick Devedjian, est extrêmement rigoureux sur les questions financières, il en est même devenu, certains le disent, pingre ou presque, et donc soudainement ce million qui tombait entre le mois de décembre et le mois de janvier m'étonnait, et donc je m'interrogeais... mais j'ai eu ma réponse.

**Mme BERGEROL** : Vous avez bien fait d'essayer mais ça n'a pas marché !

**M. le Maire** : Je propose de passer au vote.

**M. FEUILLADE** : Juste un instant s'il vous plait...

**M. le Maire** : Je regrette, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. FEUILLADE** : Non, je n'ai pas pris mes 3 minutes. Ce que je voulais conclure, c'est que sur le fond ça ne change rien, nous avons voté contre l'avenant tel qu'il nous était présenté pourquoi ? Parce qu'on nous propose de démolir 84 logements pour des familles et on remplace avec 34 logements studios étudiants, donc nous avons voté contre cet avenant qui conduit toujours à l'exclusion des familles, à enlever des logements familiaux, eh bien nous maintiendrons notre vote, nous voterons contre.

**M. MEUNIER** : D'abord, on remarque que Mme Bergerol est en campagne pour les départementales !

**M. le Maire** : Eh oui !

**Mme HAGEL** : Il n'y a pas que Mme Bergerol ! Parce que 1M€ qui arrive de Patrick Devedjian maintenant....

**M. MEUNIER** : Je ne vais pas revenir sur ce que j'avais déjà dit lors d'un conseil municipal à propos de cet avenant, j'avais dit ce que j'en pensais,

mais je note quand même que 88 logements sociaux seront démolis et seront compensés de la manière suivante : 36 logements rue Pajeaud, 12 logements rue de la Méditerranée, 14 logements rue Emile Lèveque, et 22 logements étudiants sur le site de Jean Zay. Autant d'opérations qui n'offriront donc pas un seul logement supplémentaire dans la ville. Quant aux 22 logements étudiants, combien ont été compensés ? A la fois la partie de ceux nouvellement démolis dans le quartier du Noyer Doré et une partie de ceux démolis dans la Résidence Universitaire d'Antony ? De qui se moque-t-on avec cette compensation de logements ? C'est pourquoi nous voterons contre cet avenant.

**M. le Maire** : On en parlera au moment du PLH.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)**

**- 7 - Espace Vasarely :**

**. Adoption de l'avenant n° 2 pour le lot n° 11 – Equipement audiovisuel passé avec l'entreprise AMG FECHOZ**

**. Adoption de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement NICOLAS GUILLOT (mandataire) – AIA Ingénierie – SE et ME – ACOUPHEN – Architecture et Technique.**

**M. le Maire** : L'espace Vasarely fonctionne depuis 3 mois mais tout n'est pas encore payé, donc il y a un avenant sur l'équipement audiovisuel qui est plus cher que prévu puisqu'il a été amélioré par rapport aux prévisions ; et il y a l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre, marché de l'architecte, pour tenir compte d'une prolongation de son temps de travail.

(Rapporteur : Mme Léon)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 8 - Acquisition par la ville d'une parcelle de terrain cadastrée n° 27 incluse dans le square Marc Sangnier)**

(Rapporteur : M. Martin)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Nous remercions le Conseil Général.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**- 9 - Avis du conseil municipal sur le projet de programme local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.**

**M. le Maire** : Il y a 150 pages.

(Rapporteur : M. Martin)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MEUNIER** : Force est de constater que le Programme Local de l'Habitat des Hauts de Bièvre 2015-2020 pour lequel vous nous proposez d'émettre un avis favorable comporte un certain nombre de points positifs.

Ainsi en est-il de la volonté affichée de produire 25% de logements locatifs sociaux en constructions neuves, et ce afin de permettre aux communes en situation de rattrapage de tendre à l'horizon 2020 vers les 25% de logements sociaux exigés.

Ainsi en est-il également de la volonté affichée de produire 24% de PLAI, 30% minimum dans les communes en situation de rattrapage, afin de tenir compte des besoins des ménages en difficultés pour se loger, et 42% en PLUS.

Ainsi en est-il encore de la volonté affichée de renforcer l'offre de logements intermédiaires répondant aux besoins en logements des

classes moyennes en produisant une offre nouvelle en accession à la propriété, en locatif intermédiaire, favorisant la production d'une offre en accession maîtrisée.

Ainsi en est-il enfin de la volonté affichée d'apporter des réponses pour le logement des personnes âgées et handicapées, de répondre aux objectifs des schémas départementaux en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ou encore de poursuivre les actions en matière de détection et de résorption de l'habitat indigne.

Ceci dit j'émettrai un certain nombre de réserves : en ce qui concerne le logement social et la volonté affichée de favoriser la mixité sociale dans les secteurs les plus fragiles, on aurait pu aller bien plus loin dans l'exonération de l'application du surloyer de solidarité. Sur notre ville seuls les secteurs Fontaine-Mouton et Lionel Terray en sont exonérés, pourquoi pas Guillebaud et les Bas Gravier ?

En ce qui concerne le renforcement de l'offre de logements intermédiaires pour répondre aux besoins des classes moyennes, pourquoi ne pas avoir envisagé la mise en place de chartes à passer avec les promoteurs afin de contenir les prix de sortie de l'ensemble des programmes immobiliers ?

Quant à la vente du patrimoine social existant à leurs occupants, ceci n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes, nous en sommes du reste revenus sur Antony.

Sur la maîtrise des loyers du secteur privé existant, rien n'est prévu. Le Plan local de l'Habitat dont il est question reconnaît pourtant qu'ils ont augmenté. Nous aurions souhaité que soit mis en place l'encadrement des loyers.

Sur le logement étudiants, le Plan Local de l'Habitat des Hauts de Bièvre acte le projet que votre majorité porte sur la Résidence Universitaire d'Antony qui consiste à amputer de près de la moitié a minima sa

capacité, et ce pour pouvoir réaliser des opérations nouvelles en logements libres ; alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que l'on manque cruellement de logements étudiants en Ile-de-France. La réhabilitation du bâtiment A de cette même résidence démontre pourtant qu'il était parfaitement possible de réhabiliter l'ensemble des bâtiments de la Résidence Universitaire d'Antony. Et alors que la convention signée le 28 juin 2013 entre l'Etat, le Conseil Général des Hauts de Seine, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre et la ville d'Antony, prévoit que le décompte des logements étudiants que les partenaires s'engagent à réaliser s'établit comme suit : 1080 logements sur le site de la résidence Jean Zay, 1200 logements sur l'ensemble du territoire départemental, 3000 logements sur l'ensemble du territoire départemental tel que prévu dans la convention Etat –Département du 1<sup>er</sup> octobre 2008. En réponse à une question écrite sur le sujet de Mme Brigitte Gauthier-Morin, la Secrétaire d'Etat au Sport auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, faisait part de l'inquiétude de l'Etat quant au respect de ces engagements : « l'Etat a demandé, conformément aux engagements pris lors du premier comité de pilotage le 24 octobre 2013, que les travaux de démolition ne soient pas engagés avant le lancement de la réhabilitation des 311 studios du bâtiment A ». Parallèlement l'Etat a décidé de reporter la dernière réunion du comité de pilotage afin que les collectivités puissent présenter un calendrier précis de la programmation des opérations de réhabilitation de la résidence Jean Zay et des constructions permettant de respecter les engagements qu'elles ont contractés dans le cadre de la convention du 28 juin 2013. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. FEUILLADE** : En introduction, nous voudrions souligner combien l'exercice est difficile, nous avons en effet un document de 170 pages et normalement on a 3 minutes d'intervention sur un tel sujet, un document

qui est particulièrement nourri en informations, qui aborde la globalité des problématiques du logement sur les 10 années, les 5 passées et les 5 prochaines...

**M. le Maire** : Ce document-là mérite 10 minutes.

**M. FEUILLADE** : Alors je vais peut-être les prendre. Mais je me suis préparé pour tenir dans les 3 minutes puisque c'est ce qui nous était imparti. Mais je peux bien sûr aller plus loin si vous voulez.

Concernant le bilan 2008-2013, on ne partage pas tout à fait le contentement présenté. Certes il est très positif pour la promotion immobilière privée puisque globalement les objectifs sont atteints et parfois même comme à Antony largement dépassés, 131% de réalisations, c'est assez brillant comme résultat pour le logement privé.

Il n'en est pas tout à fait de même pour le social. Je vais vous donner les chiffres qui sont dans le rapport, on a eu le même et on était tous les deux, M. le Maire, au dernier conseil d'administration de la CAHB, le président est d'ailleurs allé dans le même sens que le mien concernant le logement social : Les objectifs n'ont pas été atteints sur l'ensemble de la CAHB, il y a eu 87% de réalisation, cela ne fait pas 100%...

**M. le Maire** : Mais sur Antony ils ont été atteints.

**M. FEUILLADE** : Vous avez une technique qui est assez habile, M. le Maire, c'est que lorsqu'on commence à avancer des choses, vous coupez pour nous déstabiliser, vous n'attendez pas la fin du raisonnement, c'est une technique que je connais bien mais ça commence à faire beaucoup ! Si vous voulez vraiment que je prenne les 10 minutes, je vais les prendre.

Je dis qu'il n'en est pas de même pour le logement social dont l'objectif pour l'ensemble de la CAHB n'est que de 87%, il n'était à la même date lors de l'élaboration du document en 2013 que de 78%, alors que la demande de logements sociaux reste très forte et qu'elle est loin d'être

satisfaite sur l'ensemble de la CAHB. Je rappelle que dans notre ville d'Antony nous avons 1950 demandeurs de logement dont 1200 familles Antoniennes. Voilà les chiffres.

Quant à la production par catégorie de logements sociaux, le bilan fait apparaître d'importantes distorsions entre le prévisionnel et le réalisé, notamment au niveau des programmes PLS puisqu'il a été produit 47% de PLS au lieu des 30% prévus. Or le PLS n'est hélas pas accessible ou difficilement accessible aux catégories modestes, voire aux catégories moyennes. Donc ce sont les PLUS et les PLAI qui font défaut alors qu'ils répondent à une forte demande.

Pour mémoire, toujours selon le document, une majorité de familles, contrairement aux idées reçues, répondent aux critères d'accès au logement social dans notre ville comme dans l'ensemble de la communauté d'agglomération ; par exemple, pour Antony ce sont 4510 ménages qui étaient éligibles au PLAI, c'est-à-dire aux logements réservés aux plus faibles ressources, et seulement aujourd'hui 42% des familles y sont logées ; on est donc très loin de répondre aux demandes des familles en matière de PLAI.

On doit aussi souligner que lors de la reconstruction du parc détruit dans le projet ANRU au Noyer Doré , l'essentiel de l'accroissement du parc social est dû au rachat de patrimoines privés, certes conventionné, cela accroît le nombre de logements sociaux mais ne développe pas le nombre global de logements puisque ceux-ci sont occupés. Et si ça permet, et c'est une bonne politique, de faire bénéficier de loyers conventionnés les habitants, cela n'apporte pas de réponse immédiate aux demandeurs de logements sociaux.

Concernant Antony, il faut aussi souligner la modification du parc puisque, je l'ai dit tout à l'heure dans une autre délibération, vous remplacez des logements destinés aux familles par des petits studios

pour étudiants comme cela a été le cas pour partie dans une opération au Noyer Doré où sur les 500 logements il y avait de très nombreux 3, 4 et 5 pièces ; on les a remplacés par 120 studios étudiants à la résidence Louise Bourgeois. On a vu précédemment que vous avez accentué cette démarche avec l'avenant de clôture que nous venons d'examiner tout à l'heure pour l'ANRU.

Quant au projet à venir lui-même, une première lecture comme le disait François Meunier nous conduit à apprécier la démarche ; d'ailleurs nous l'avons dit à la CAHB, les données chiffrées, les objectifs fixés traduisent une orientation qui a priori va dans le bon sens, ne serait-ce que pour les 35% de logements sociaux qui sont annoncés, mais à y regarder de plus près on constate de très fortes disparités dans les engagements d'une commune à l'autre. Et c'est l'exemple d'Antony qui annonce comme seule réalisation de logements sociaux la reconstruction des 1080 logements sur la zone de la RUA, des studios qui seraient désormais conventionnés. Si ces logements répondent à des demandes spécifiques qui doivent être satisfaites, ils ne répondent pas aux besoins des 2000 demandeurs de logements sociaux inscrits dans notre ville. Or le document que vous nous présentez ne prévoit aucune autre construction de logement social ; seule est prévue et envisagée la poursuite d'acquisitions éventuelles de logements existants dans le parc privé.

Votre projet est donc clair : pas de nouveaux programmes de logements sociaux pour les familles d'Antony d'ici à 2020. Il est clair que nous ne pouvons pas cautionner cette politique et nous voterons contre un tel projet qui conduit à l'exclusion de familles avec enfants de notre ville.

Un autre point que nous voudrions souligner concerne l'habitat indigne, l'habitat dégradé qui selon le rapport concernerait plus de 300 logements sur Antony. Si le document fait le constat, rien n'est dit sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour résorber cet habitat indigne ; nous

souhaitons donc que la ville et la CAHB approfondissent les études afin de connaître la situation des propriétaires et des personnes en difficultés, peut-être des personnes âgées, et pour savoir si ces logements sont mis en location et quelles en sont les conditions dans ce cas là, sachant que bien souvent l'habitat dégradé est un terrain privilégié sinon le terrain privilégié des marchands de sommeil.

Pour conclure, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous voterons contre ce projet, pour les raisons que je viens d'évoquer à l'instant.

**M. MARTIN** : Juste une précision quand même importante en ce qui concerne les PLS : le taux de PLS est faussé par une chose, à savoir que pour la construction des logements étudiants, il faut faire du PLS ; or ça n'a pas de conséquences sur le coût du loyer pour les étudiants puisque c'est le CROUS qui fixe le prix des logements. Donc le taux de PLS est surévalué par ce fait.

**M. LEGRAND** : Concernant les deux tours que nous avons achetées avec des studios à 600 € les 32 mètres carrés et des deux pièces à 900 € les 45 mètres carrés, c'était un marchand de sommeil. Ces deux tours, on les a rachetées le 31 décembre, il y a 85 appartements vides, on va attribuer ces appartements ; les gens vont payer un studio à 160 € et un deux pièces à 300 €.

Et sur le logement indigne, la ville le combat aussi : je fais passer régulièrement le service d'hygiène et on arrive à faire fermer des choses, par exemple il y a des gens qui louent des cabanes de jardin.

**M. le Maire** : Pour conclure je vais donner quelques chiffres pour que les Antoniens qui nous écoutent ne croient pas tout ce que vous avez pu raconter. Premièrement, au cours du programme précédent, celui qui s'est achevé en 2013, pendant 6 ans nous avons construit chaque année 250 logements : Vous dites qu'on ne construit pas, si, on construit 250 logements par an, c'est-à-dire que chaque année le parc a gagné 1% de

logements. Il y a 25 000 logements, 250 logements par an c'est 1% de plus par an. Les 250 logements par an sont plus que ce qui était prévu, et alors que nous étions à 19% de logements sociaux, nous sommes maintenant à 20,6, enfin on était à fin 2014 à 20,6.

Donc le programme que nous allons décider pour 2020, c'est d'arriver à 22,5% de logements sociaux, ce qui nous mettra dans la ligne des 25% en 2025, ce que nous impose la loi. Nous avons déjà aujourd'hui acheté ou construit 346 logements qui seront agréés au cours de l'année. Donc nous avons déjà réalisé en un an le programme fixé par le préfet pour 3 ans.

A la fin de l'année, nous aurons 5666 logements sociaux, cela fera 21,8% ; déjà en 2015, on ne sera pas très loin de notre objectif 2020. Et dans ces chiffres, M. Feuillade, il n'y a pas un logement étudiant ; ne faites pas croire qu'on ne fera que du logement étudiant pendant les 6 ans, la réalité ce sont les 246 logements que Jacques Legrand a achetés il y a quelques jours, c'est tout. Ce que vous dites, M. Feuillade, est faux : le chiffre de 1080 n'est pas le nombre de logements étudiants mais le nombre de logements sociaux ; et là-dedans il y a déjà les 246 logements de Pajeaud. Il faut quand même le dire. La réalité, c'est beaucoup plus que ce qui est indiqué là.

Donc je ne comprends pas du tout vos critiques. Nos autorités de tutelle nous observent : nous sommes suivis, scrutés par la préfecture et la direction régionale et je peux vous dire qu'elles ne trouvent pas, comme vous, qu'on est de mauvais élèves. On est de bons élèves aujourd'hui pour le préfet des Hauts de Seine et le préfet de Région.

Maintenant, vous voulez qu'on construise plus de logements ; vous dites qu'on a tort d'acheter des logements, qu'il faut les construire, alors dites-nous où il faut les construire ; parce que lorsqu'on construit à Pajeaud cela ne vous convient pas...

**M. FEUILLADE** : Vous détournez ce que l'on dit !

**M. le Maire** : Je sens que j'ai touché un point sensible. Quand nous construisons à Pajeaud vous dites : non, pas à Pajeaud ! Quand on construit à la RUA, vous dites : surtout pas la RUA ! Vous êtes contre le projet de construire à la RUA. Vous voulez maintenir l'hébergement actuel. Eh bien nous allons construire à Pajeaud, nous allons construire à la RUA, nous allons construire à Antonympole, j'espère que vous serez d'accord pour Antonympole, mais ce que nous ne ferons pas, M. Feuillade et M. Meunier, c'est construire des immeubles sur les zones pavillonnaires.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions)**

## **PERSONNEL**

### **- 10 - Modification du tableau des effectifs**

(Rapporteur : M. Serin)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)**

### **- 11 - Modification des taux d'avancement de grade et de classe du personnel pour les puéricultrices.**

(Rapporteur : M. Serin)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. SERIN** : Mme Hagel nous a interpellés à ce sujet pour nous dire qu'elle n'était pas favorable, je peux déjà lui répondre, et je la remercie d'ailleurs d'avoir posé ces questions avant, ce qui nous permet d'y répondre directement : ces taux d'avancement sont uniquement pour les gens à l'intérieur de la mairie ; par contre, pour ceux venant de l'extérieur, cela n'intervient pas.

**Mme HAGEL** : Oui mais ça ne change rien. Ce sont des cadres d'emploi...

**M. SERIN** : Posez votre question, Madame.

**Mme HAGEL** : Merci M. Serin, vous êtes très aimable aujourd'hui ! Je crois qu'il faut expliquer aux gens que ce sont des personnels que vous peinez à recruter.

**M. SERIN** : Mais non, ça ne change rien puisque cela concerne des personnes qui sont déjà à l'intérieur de la mairie ; vous, vous me parlez des personnes qu'on recrute à l'extérieur, je vous ai déjà répondu, je ne vais pas le faire trois fois !

**Mme HAGEL** : Attendez, c'est leur cadre d'emploi pour quand ils seront dans la mairie ; donc c'est leur progression de carrière ; nous, ce que nous demandons, c'est que vous proposiez une progression de carrière attractive de manière à recruter des personnels qu'il est difficile de recruter.

**M. SERIN** : Mais ça n'a rien à voir avec les recrutements ; et en plus on n'aura pas que des gens hors classe ; je crois que vous n'avez pas encore compris.

**Mme HAGEL** : On recrute des gens en début de carrière mais ces personnes savent que leur carrière ira plus vite à Antony que dans une autre commune, et c'est comme ça qu'à Antony on pourrait recruter du personnel qualifié.

**M. SERIN** : Eh bien nous continuerons à recruter, on a un système assez favorable d'ailleurs puisque 10-30-50, c'est pas mal.

**Mme HAGEL** : C'est très moyen, je ne dis pas que c'est mauvais mais c'est très moyen.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 12 - Création des emplois nécessaires pour assurer des besoins liés à l'accroissement d'activité temporaire ou saisonnier.**

(Rapporteur : M. Serin)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 13 - Rétribution des stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur – Modificatif.**

(Rapporteur : M. Serin)

**M. SERIN** : Je remercie M. Rufat d'avoir montré qu'il y avait une faute de frappe en commission ; le taux a été modifié et pour votre information la somme est de 508,20 € par mois.

**Mme HAGEL** : Qu'en est-il des stagiaires qui ne sont pas de l'enseignement supérieur ? Ils n'ont rien ?

**M. SERIN** : D'après la loi, ils n'ont rien.

**Mme HAGEL** : Et la mairie d'Antony ne leur donne rien ?

**M. SERIN** : Une boîte de chocolats.

**Mme HAGEL** : Vous allez sûrement beaucoup leur plaire !

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **EDUCATION**

**- 14 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la bourse aux projets pour l'année 2015.**

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. LE BOURHIS** : Je précise que tous ces projets ont été longuement présentés en commission d'Education.

**Mme CHARRIER** : Comme M. Le Bourhis vient de le dire, nous avons eu une réunion de la commission Education où nous avons eu toutes les explications voulues sur ces projets, plus un document qui nous a été transmis dernièrement, et nous remercions M. Le Bourhis car c'est fort agréable de travailler dans ces circonstances.

Quelques remarques : tout d'abord nous regrettons que les demandes de projets faites par les enseignants soient en nombre insuffisant, 16 projets pour 27 écoles, on peut considérer que ce n'est pas tout à fait suffisant ; et nous demandons à la majorité d'impulser des idées afin de stimuler davantage le corps enseignant à s'engager dans cette démarche.

Nous saluons la qualité et l'intérêt de ces projets, en particulier celui sur l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le thème de l'économie circulaire de l'école Paul Bert. Nous voyons avec satisfaction se prolonger le projet de l'école Jean Moulin sur l'accompagnement à la parentalité, type de projet qu'il serait utile d'étendre à d'autres groupes scolaires.

Pour l'année qui vient, nous souhaitons que des projets visant à installer et à développer la citoyenneté et le vivre ensemble voient le jour ; bien sûr nous voterons pour.

**M. LE BOURHIS** : Juste une précision pour dire qu'il y avait un 17<sup>ème</sup> projet qui était proposé mais qui n'était pas éligible à la bourse aux projets, c'est une demande d'équipement et en fait cela a été inscrit dans les crédits d'équipement des écoles. Il faut dire aussi que cette année, les enseignants étaient quand même très pris par la mise en œuvre de la réforme scolaire, et donc ceci explique certainement assez largement qu'il n'y ait pas eu plus de projets cette année. L'an dernier, il y en avait 24, cela oscille entre 24 et 27 avec des années où cela descend.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **- 15 - Jumelage de la ville d'Antony avec Davtashen, arrondissement de la ville d'Erevan, capitale de l'Arménie.**

(Rapporteur : M. Hubert)

#### **(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme CHARRIER** : M. Hubert, nous sommes tout à fait ravis d'avoir entendu toutes ces explications parce qu'auparavant, quand nous avons vu arriver la délibération sèche sans aucune explication, on était vraiment dans l'expectative ; on nous demande de nous prononcer, certes nous étions tout à fait favorables à une union avec une ville d'Arménie, aucun problème là-dessus, mais nous ne savions absolument pas quels étaient les critères qui avaient été envisagés ni quels étaient les intérêts ni pour les Arméniens ni pour nous de faire ce jumelage. Vous nous avez apporté toutes les informations et bien sûr ça va changer notre vote ; mais la prochaine fois ce serait bien qu'il y ait la réunion de la commission Jumelage et que nous ayons des explications auparavant.

**M. HUBERT** : Rassurez-vous, nous aurons l'occasion d'aborder extensivement toutes les actions prévues lors de la prochaine commission.

**M. RUFAT** : Je déplore aussi qu'on n'ait pas eu plus l'occasion d'en débattre en commission à travers nos représentants. Ce que j'aimerais bien, c'est qu'on ait la délibération de la ville arménienne sur ce que sera le jumelage avec la ville d'Antony, voir comment la ville d'Antony est présentée.

**M. HUBERT** : Oui, bien sûr. Ce que je peux vous dire, c'est qu'ils sont ravis de ce jumelage, si vous tapez Davtashen sur Google vous allez

tomber sur le site de Wikipédia et ils ont déjà annoncé qu'ils étaient jumelés avec nous ! Donc il ne faut pas faire mentir Wikipédia.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 16 - Prise en charge des dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.**

(Rapporteur : M. Hubert)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- Question écrite proposée par le groupe municipal « Antony Avec Vous ».**

**M. le Maire :** Je vais lire la question : *« Monsieur le Maire, le dernier conseil municipal vous a autorisé à « prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la continuité du service public jusqu'à la conclusion d'une nouvelle délégation » pour la gestion de la fourrière municipale d'Antony. Vous précisez aussi que la fourrière fonctionnerait jusqu'à la fin de l'année 2014 et que vous alliez passer un marché de 15 000 €.*

*L'abandon de la procédure de délégation fait suite à la décision prise en juin de requalifier la mission et d'y ajouter la gestion du terrain utilisé par la fourrière. Ce terrain s'est avéré pollué, ce qui n'étonnera personne, et non conforme. Le coût de dépollution est estimé à 300 000 € TTC, une charge qui ne sera supportée ni par la Société DODECA, l'actuel délégataire, ni par la ville, l'actuel propriétaire, mais par un éventuel acquéreur de terrain. La décision de requalification est la cause de cet abandon de délégation.*

*Monsieur le Maire, l'ordre du jour du conseil municipal du 5 février 2015 ne comporte aucun document sur les mesures que vous avez prises pour*

*assurer cette continuité du service public. Vous précisiez pourtant le 11 décembre 2014 que vous passeriez un marché avant la fin de l'année, mais aujourd'hui ni décision prise pendant l'intersession, ni délibération soumise au vote, ni information écrite portée à la connaissance du conseil alors qu'il y a urgence si le service devait être facturé en 2015.*

*Monsieur le Maire, vous n'avez pas pris la décision d'interrompre la délégation du service public sans précaution, nul doute que vous avez engagé les démarches nécessaires et que vous pouvez informer le conseil de leurs résultats. »*

Alors je vous informe et je tiens à vous rassurer : vous vous êtes sans doute aperçu que la fourrière fonctionne...

(Plusieurs personnes disent « non »)

**M. le Maire** : Votre voiture n'a pas été enlevée alors ?

Elle fonctionne, nous avons bien pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité du Service Public de la fourrière.

Le montage juridique retenu en l'espèce consiste à conclure un marché public, vous l'aviez deviné, pour une durée qui n'excède pas l'année 2015, le temps que la Délégation de Service Public soit attribuée sous sa nouvelle forme, c'est-à-dire sans le terrain d'assiette, c'est la différence par rapport à l'ancienne.

Si le conseil municipal n'a pas été informé de la conclusion d'un tel marché, c'est parce que la signature d'un marché relève de la compétence exclusive du Maire, grâce à vous d'ailleurs, qui n'a à rendre de compte de sa passation que dans l'hypothèse où celui-ci dépasse le seuil fixé, soit 207 000 €. On en est loin, très loin. Or, en l'espèce il s'agit de prestations commandées au fur et à mesure de l'apparition des besoins -pour enlever les voitures par exemple- pour un montant total inférieur à 15 000 € pour toute l'année 2015 ; ce n'est pas très cher pour la ville, la fourrière.

Donc aujourd'hui le service de la fourrière est bien assuré et il fonctionne aussi bien que précédemment.

**M. RUFAT** : Pouvez-vous nous dire avec quelle société ?

**M. le Maire** : Oui, et ça ne vous surprendra sans doute pas. Il s'agit d'un marché signé avec un prestataire qui est DODECA pour l'année en cours. Et à moins de 15 000 €, on a pu le faire sans mise en concurrence, mais ça s'arrêtera fin 2015, et à ce moment-là nous aurons une vraie délégation, comme avant, de service public. Pendant la durée de préparation de ce marché, on aura à en reparler à un prochain conseil bien sûr, ce sera encore le prestataire, et en 2016 nous aurons une nouvelle délégation, c'est promis, et ce ne sera pas sur un terrain que nous fournirons, il faudra que le terrain soit fourni par le délégataire qui aura été choisi, ce sera aussi d'ailleurs un élément de choix. Voilà donc ma réponse.

**- Questions orales.**

**Mme CHARRIER** : Nous avons appris par Le Parisien que le Front National avait choisi la ville d'Antony pour présenter ses vœux 2015 à l'ensemble du département des Hauts de Seine. Monsieur le Maire, le prêt d'une grande salle Antonienne n'a pas pu se faire sans votre accord, par qui cette demande a-t-elle été faite ? Par le Front National en tant que tel ou bien par une association Antonienne représentant ce parti ?

Certes le Front National n'est pas un parti illégal mais chacun sait qu'il véhicule des discours d'exclusion et des principes sécuritaires que nous, et je crois vous-même, nous trouvons dangereux. Est-ce bien raisonnable, notamment au titre de l'ordre public, de donner une telle autorisation en cette période déjà suffisamment troublée ?

**M. le Maire** : Je vais vous lire la lettre que j'ai reçue le 30 décembre 2014 de M. Michel Georget, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, candidat aux élections départementales de mars 2015 à Antony :

*« Monsieur le Maire, je suis investi par mon parti politique pour le représenter aux élections départementales de mars 2015 ; j'envisage d'organiser à cette occasion une réunion publique le dimanche 1<sup>er</sup> février 2015. Pour ce faire j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance le prêt d'une salle pour recevoir 150 personnes environ assises.*

*Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations ».*

Signé Michel Georget. Qu'est-ce que vous avez à dire de cela ?

(Une voix dit : « Rien »)

**M. le Maire** : Très bien ; vous avez donc la réponse. D'autres questions ?

**Mme HAGEL** : Autre question, et nous aimerions une réponse aussi claire devant les personnes présentes et devant les internautes, j'ai déjà posé la question tout à l'heure : Monsieur le Maire, le triptyque, devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité » n'est pas inscrit sur le fronton de la Mairie, nous vous demandons tout simplement de faire mieux que vos prédécesseurs qui ne l'ont pas fait et de faire inscrire sur le fronton de la Mairie la devise de la République. C'est une demande que vous comprendrez aisément. Merci. Et nous voudrions une réponse claire.

**M. le Maire** : Cela fait combien de temps que vous êtes conseillère municipale, Mme Hagel ?

**Mme HAGEL** : J'ai été conseillère municipale par le passé, c'est vrai, et ce que je dois dire, c'est qu'aujourd'hui la situation de notre pays nous oblige comme j'ai pu le dire tout à l'heure à être beaucoup plus percutants sur les choses qui nous unissent. Si vous ne voulez pas

mettre la devise de la République sur le fronton de la mairie, est-ce que cela veut dire que cette devise ne vous convient pas ?

**M. le Maire** : Mme Hagel, il y a vingt ans que vous faites de la politique à Antony et vous ne vous n'en étiez même pas aperçu, pas plus que nous en tout cas, vous nous accusez mais vous-même n'aviez rien vu pendant 20 ans, et tout d'un coup quelqu'un vous a fait découvrir, je sais qui c'est, qu'il y avait ce manque et alors vous en êtes indignée après 20 ans d'ignorance ! Eh bien je suis indigné aussi que vous.

**Mme HAGEL** : Alors faites Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Mais moi, je ne vous accuse pas, et je n'accuse pas André Aubry d'avoir oublié de le faire.

**Mme HAGEL** : J'ai bien dit : faites mieux que les autres.

**M. le Maire** : On fait déjà mieux que les autres depuis un moment et on continuera de le faire.

**Mme HAGEL** : Faites mieux que les autres sur ce point.

**M. le Maire** : On le fera.

(La séance est levée à 00h00.)